

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2153 - 6 novembre 2009 - prix : 1 € - DOM 1,50€

**Ce n'est pas la crise
pour tout le monde !**

**Chômage et
bas salaires
pour les
travailleurs,
profits
en hausse
pour les
capitalistes**

**Le "plan cancer"
et les économies
qui gangrèment
la Santé**

p. 6 et 7

**Remous chez
les sénateurs**

**Les
fissures
de l'UMP**

p. 5

**Le Mur de Berlin est tombé...
mais le monde capitaliste
en a construit bien d'autres**

p. 10 et 11



Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ De plus en plus d'expulsions
- Taxes récupérées par Veolia et Suez
 - Arrêté municipal antitracts à Cholet
- p. 5 ■ Droite, taxe professionnelle et réforme territoriale
- Fiscalité
 - Sarkozy, président de l'Europe
- p. 6 ■ Le plan cancer de Sarkozy
- Santé et « plan optionnel »
- p. 7 ■ Vaccin et laboratoires pharmaceutiques
- Le Grand Paris
 - L'affaire Coupat
- p. 12 ■ Sans-papiers
- SNCF Rennes
- p. 16 ■ Électricité : menaces de coupures et de hausses de tarifs
- Areva et les centrales nucléaires EPR
 - Un progrès de la médecine menacé

Dans le monde

- p. 8-9 ■ Afghanistan : Karzaï réélu par défaut
- Ukraine : Strauss-Kahn et les banques internationales
 - États-Unis : les travailleurs de Ford refusent les sacrifices
 - Proche-Orient : Israël, États-Unis complices
- p. 10 ■ Afrique : justice française, détournements et pillage des richesses
- Sommet de Copenhague
 - Tunisie : après la fraude, la répression
 - Combien de murs encore à abattre ?

Il y a vingt ans

- p. 11 ■ La chute du Mur de Berlin

Dans les entreprises

- p. 13 ■ Dunlop-Amiens
- Faurecia
 - Peugeot-Mulhouse
- p. 14 ■ La Poste-Beauvais
- La Poste-RATP
- p. 15 ■ Madrange-Limoges
- Freescale-Toulouse
 - Euroserum-Montauban

Justice

La droite et ses « affaires »

Triste début d'automne pour les politiciens de la droite. Les « affaires » tombent en chapelet. Juste après celle, ténébreuse, qui mit aux prises Villepin et Sarkozy, l'un menaçant d'étriper l'autre, il y a eu le jugement dans l'affaire de l'« angolagate ». Pasqua y a écopé de trois ans de prison, dont un ferme.

Du coup il menace de vider son sac. Et certains peuvent craindre que, vu la carrière de celui qui fut successivement conseiller de Chirac puis ministre de l'Intérieur dans un gouvernement que celui-ci présidait, gardant ce poste dans celui qui lui succéda et dirigé cette fois par Balladur, l'ancien homme de main du gaullisme ait beaucoup à révéler.

Et puis voilà encore qu'une juge d'instruction décide de renvoyer Jacques Chirac devant le tribunal dans l'affaire dite des emplois fictifs de la Mairie de Paris. C'est une vieille histoire puisque les premières péripéties judiciaires qui l'ont émaillée datent de 1999. Des notables du RPR, parti auquel a succédé l'UMP, y étaient impliqués, pour avoir utilisé comme couverture la Mairie de Paris, dirigée alors par Chirac, qui avait embauché et rémunéré des membres du parti, qui ne fournissaient

aucun travail municipal.

Certains furent condamnés. Qu'on se rassure, à des amendes et à des peines de prison symboliques, avec sursis bien-sûr. Mais Juppé, déclaré inéligible à la suite de sa condamnation, dut quand même faire pénitence pendant quelque temps hors des assemblées électives.

Chirac, quant à lui, était à l'abri des poursuites, étant président de la République. Mais ne voilà-t-il pas que redevenu simple citoyen, son passé le rattrape, et qu'une juge obstinée décide de remettre le couvert.

On ne connaît pas l'épilogue de toutes ces affaires. Il est possible qu'il faille l'attendre longtemps, mais tout laisse à croire que leurs protagonistes ne finiront pas leurs jours sur la paille des cachots. Même Pasqua, seul condamné à de la prison ferme, n'a pas l'air trop inquiet pour son sort. Mais cela donne une drôle

d'image de ces gens qui se targuent, dans tous leurs discours, d'être les élus du peuple qui auraient été choisis, pour cinq ans ou plus, pour décider et gouverner en son nom et pour son bien.

Tout compte fait, le comportement de ces gouvernants est à l'image de celui des bourgeois, de ces capitalistes dont ils ne sont que des valets de luxe. Car ces derniers, dans leur pratique des affaires, utilisent les mêmes procédés : coups tordus, mensonges, trucages pour faire chuter la concurrence. Pire ! Ils n'hésitent pas à fermer des usines, à jeter des milliers et des milliers de salariés à la rue.

L'un n'excuse pas l'autre, mais cela les juge, tous autant qu'ils sont.

Jean-Pierre VIAL

Dans les médias

Jeudi 12 novembre, sur France Culture à 7 h 12, Nathalie Arthaud sera l'invitée du matin de « En toute franchise ».

Versez à notre souscription

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti, qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que

sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de :
Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte

Ouvrière en les envoyant à l'adresse suivante :

**LUTTE OUVRIÈRE
BP 233
75865 PARIS CEDEX 18**

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de

ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 10091 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Loive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 Télécopie : 01 48 10 86 26

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

**Lutte Ouvrière
l'hebdomadaire**
www.lutte-ouvriere-journal.org

**Lutte Ouvrière
multimédia**
(télé, radio, CLT)
www.lutte-ouvriere.org/multimedia

**Lutte Ouvrière
audio**
(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

| Tarif des abonnements | Lutte Ouvrière | | Lutte de Classe |
|---|----------------|------|-----------------|
| Destination : | 6 mois | 1 an | 10 numéros |
| France, DOM-TOM | 18 € | 35 € | 15 € |
| DOM-TOM avion | 25 € | 50 € | 21 € |
| Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient | 30 € | 60 € | 20 € |
| USA, Canada | 35 € | 70 € | 22 € |
| Autre Amérique, Asie, Océanie | 43 € | 85 € | 25 € |

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Leur faire passer le goût de la brioche !



5 362 euros : voilà ce qu'a coûté par invité, restauration et aménagement compris, le dîner offert par l'Élysée à quelques chefs d'État et têtes couronnées, réunis le 14 juillet à l'occasion du sommet de l'Union pour la Méditerranée ! Un sommet qui n'a servi à rien, si ce n'est à permettre à Sarkozy de faire de l'épate auprès de gens de son monde. Même la très officielle Cour des comptes a trouvé l'addition saumâtre.

Le salaire de cinq smicards pendant un mois pour le dîner, même de gala, d'un seul individu !

Cela donne un petit aperçu de leur monde, là où l'argent n'est pas un problème. Mais un tout petit aperçu seulement car, s'il y a des organismes officiels pour surveiller un peu, et avec beaucoup de mansuétude, les dépenses des dirigeants politiques, il n'y en a pas pour les véritables riches, ceux qui possèdent les entreprises et les banques, ceux qui sont les véritables maîtres de l'économie.

Tout le monde avait été choqué à l'époque lorsque Sarkozy, fraîchement investi président de la République, avait passé des vacances de luxe sur le yacht de Bolloré. Mais c'est Bolloré qui avait invité Sarkozy, pas l'inverse ! Un homme à qui son argent donne assez de puissance sociale pour convier un président de la République.

Bolloré, personne ne vérifie ses dépenses, et aucune Cour des comptes n'a le droit de disséquer sa fortune. C'est son argent, il en fait ce qu'il veut, même s'il résulte de l'exploitation des dizaines de milliers de travailleurs de ses multiples sociétés et du pillage de la moitié de l'Afrique.

Pour ces gens de la grande bourgeoisie, même la crise actuelle de l'économie capitaliste est une occasion d'enrichissement. Cette crise est pourtant un drame pour les exploités, pour ceux qui, licenciés, se retrouvent au chômage et même pour ceux qui ont gardé leur emploi et leur salaire mais dont le pouvoir d'achat s'érode. Et c'est une catastrophe pour toute la société, car les fermetures d'usines, les compétences laissées en friche, c'est aussi de la capacité de production détruite, alors qu'il y a tant de besoins mal ou non satisfaits. C'est également l'écrasante majorité de la société qui subit les conséquences de la dégradation des services publics, de la fermeture des hôpitaux de proximité, du délabrement des transports publics de banlieue, du démantè-

lement des services postaux, de la diminution du nombre d'enseignants dans les écoles des quartiers populaires.

Pour les capitalistes les plus puissants, la crise c'est, au contraire, l'occasion de mettre la main sur des concurrents moins forts et de concentrer entre leurs mains encore plus de richesses et de pouvoir sur la société. C'est l'occasion surtout d'aggraver encore l'exploitation de la classe ouvrière. Directement, dans les entreprises, en se servant de la pression du chômage pour aggraver les conditions de travail et pour faire faire plus de travail par moins de travailleurs plus mal payés. Et indirectement, par l'intermédiaire de l'État. Celui-ci fonctionne comme une immense pompe à prélever de l'argent sur toutes les classes populaires, afin de le reverser sous des formes diverses à la classe capitaliste. Mais, en cette période de crise, la pompe fonctionne plus fort que jamais.

Car les milliards donnés ou prêtés par l'État aux banquiers pour qu'ils sortent encore plus riches de la crise financière qu'ils ont provoquée, il faudra les récupérer quelque part. C'est aux classes populaires que la note est présentée. Le déremboursement de nouvelles catégories de médicaments, le projet d'imposer les indemnités journalières d'accidents du travail, font déjà partie de la note.

Mais en fait partie aussi la suppression de la taxe professionnelle, qui soulève des murmures même dans les rangs de la majorité sénatoriale. Pas la suppression elle-même, car tout ce beau monde est d'accord pour faire ce joli cadeau aux patrons, petits et grands. Mais cela signifie des revenus en moins pour les municipalités, qui seront poussées à augmenter les impôts locaux. Cela a déjà commencé, mais ce n'est encore rien en comparaison de ce qui nous attend.

Le gouvernement et le patronat continueront ainsi, car c'est l'aggravation de l'exploitation qui permet aux grandes entreprises et aux banquiers de faire du profit malgré la crise.

Oui, ils continueront ainsi, jusqu'à ce que cela leur explose à la figure et que la révolte des exploités leur fasse passer le goût des repas à 5 362 euros !

Arlette LAGUILLER

• Frais bancaires

Les découverts, une bonne affaire pour les banques

Une enquête parue dans la revue *60 millions de consommateurs* montre encore une fois que les banques imposent des frais scandaleusement élevés lorsque leurs clients dépassent le découvert autorisé.

Les agios pratiqués dans le crédit à court terme accordé par les banques atteignent des taux oscillant entre 14 % et 18 %, de l'ordre de ceux des crédits revolving, et pas très éloignés du seuil de l'usure, qui fixe le taux maximum légal autorisé (taux qui est actuellement de 21,4 % pour les

découverts de moins de 1 524 euros).

Mais si le client a le malheur de dépasser le découvert autorisé, les frais bancaires s'envolent ! *60 millions de consommateurs* cite le cas d'un salarié qui avait un découvert de 500 euros et dont le compte a oscillé entre moins 500 et moins 730 euros pendant les deux mois qui ont suivi son licenciement. Ces difficultés financières ont permis à sa banque de le délester de 700 euros !

En cas de dépassement du

découvert autorisé, les banques prélèvent en effet ce qu'elles appellent des commissions d'intervention (ou frais de forçage) qui viennent s'ajouter aux agios. Ces frais supplémentaires varient entre 6 et 10 euros, prélevés à chaque fois que le découvert autorisé est dépassé, ne serait-ce que d'un euro... Parmi les six millions et demi de ménages qui ont recouru au découvert l'an dernier, ceux qui ont dépassé à un moment ou à un autre le découvert autorisé ont probablement rapporté des

dizaines de millions d'euros aux banques. Le chiffre ne peut être qu'estimé, car les banques refusent de rendre publiques les sommes globales qu'elles empochent grâce à ces commissions d'intervention.

C'est ainsi qu'en plus des aides faramineuses qu'elles ont touchées ces derniers mois, les banques trouvent encore le moyen de racketter ceux qui, de plus en plus nombreux en cette période de crise, ont des difficultés financières.

Valérie FONTAINE

**Cercle
Léon Trotsky**
Le prochain cercle aura pour
sujet :

**La
décroissance :
faire avancer la société...
à reculons**

**Jeudi
10 décembre
à 20 h 30**

**Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor
Paris 5^e**

(Métro : Maubert-Mutualité)
Participation aux frais : 3 euros

• Logement

De plus en plus d'expulsions

La trêve hivernale qui empêche les expulsions a débuté le 1^{er} novembre. Les locataires menacés d'être jetés à la rue pour cause de loyers impayés ont donc un répit de quelques mois. Mais il sera bien insuffisant pour régulariser leur situation ou trouver un autre logement d'ici le 15 mars 2010, date où les expulsions reprendront.

Les associations qui se battent pour le droit au logement estiment à 500 000 le nombre de ménages en situation d'impayés et à 1,8 million ceux qui ont des difficultés à s'acquitter de leur loyer. En dix ans, les expulsions ont augmenté de 150 %. Et en 2008, selon la Fondation Abbé-Pierre, 11 294 ont été réalisées avec le concours de la

force publique. Nombre « auquel il faut ajouter celles qui se font lors de la venue de l'huissier et les personnes qui partent d'elles-mêmes après avoir reçu leur jugement », rapporte son président, qui chiffre entre 50 000 et 60 000 le nombre de locataires effectivement mis à la porte de leur logement. Avec la crise, la montée du chômage et la

dégradation des conditions d'existence qui s'accélère pour un nombre croissant de travailleurs, la situation risque d'être encore pire en mars prochain.

Autre constat : la loi sur le droit au logement opposable, ou loi Dalo, n'est pas respectée par l'État. Votée à son de trompe en mars 2007 et présentée par le gouvernement comme le remède au mal-logement, cette loi fait obligation à l'État de fournir un logement décent à ceux qui en font la demande. Or, plus de deux ans après, « au moins 7 250 ménages désignés priori-

taires pour un logement par les commissions mises en place n'avaient pas reçu d'offre dans le délai légal », dénonce Xavier Emmanuelli, qui préside le comité de suivi du Dalo.

Et pour cause : le logement social est en panne. D'une part parce que les promoteurs privés investissent dans ce qui leur rapporte le plus, bureaux ou logements de luxe, et d'autre part parce que la loi SRU, qui oblige les communes de plus de 3 500 habitants à avoir 20 % de logements sociaux sur leur territoire, est aisément contournée : de trop nombreuses municipalités

préfèrent en effet s'acquitter de l'amende qui leur est imposée plutôt que de respecter ce quota.

Le logement social n'est pas la préoccupation du gouvernement, qui n'applique même pas ses propres lois, qu'il s'agisse de la loi SRU, du Dalo, et encore moins de celle, plus ancienne, qui autorise la réquisition de logements vacants. Il ne fait rien pour empêcher que des dizaines de milliers de personnes ne deviennent des SDF dans les mois à venir.

Marianne LAMIRAL

• Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Dans l'escarcelle de Veolia et Suez

Le montant total de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), perçue par les communes, était de 3 milliards d'euros en 2001, de 5,05 milliards en 2008 et il va encore augmenter en 2010. Ce serait, paraît-il, une des conséquences du Grenelle de l'environnement et le prix à payer pour que la somme des déchets produits par les ménages soit détruite ou recyclée sans risque écologique.

Bien sûr, le fait de recycler les ordures plutôt que de les entasser dans des décharges est un progrès qui a un coût. Mais cela n'épuise pas la question. Encore faut-il savoir comment ce service public est organisé.

Le traitement des déchets, dont une moitié provient des ménages et des collectivités territoriales, l'autre des entreprises, a coûté près de treize milliards d'euros en 2007. Les deux tiers de la collecte, du tri et du traitement de ces déchets sont concédés à des entreprises privées, au premier rang desquelles Veolia et Suez, qui n'ont pas l'habitude de travailler pour rien.

C'est pourquoi bien des particuliers se disent, en séparant soigneusement leurs pelures de pommes d'avec leurs boîtes de sardines vides, que, sous prétexte d'écologie, ils travaillent gratuitement pour Veolia et Suez.

Et il n'y a pas que cela... Les

dépenses de fonctionnement des entreprises traitant les déchets non industriels sont assurées à 70 % par les taxes versées par les ménages. Quant aux dépenses d'investissement, elles sont assurées à 70 % par les collectivités. Suez et Veolia n'ont donc quasiment que le mal de récolter les bénéfices de l'activité.

De plus, comme ces entreprises ne comptent que des amis au sein des pouvoirs publics, on peut prévoir que toute nouvelle contrainte écologique, justifiée on non, pèsera exclusivement sur la population et ne leur coûtera rien. Ou même leur rapportera un profit supplémentaire.

Paul GALOIS



• Cholet (Maine-et-Loire)

L'arrêté municipal « anti-tracts » jugé illégal

Le vendredi 23 octobre, trois militants de Lutte Ouvrière, poursuivis devant le tribunal de proximité de Cholet pour avoir proposé leur presse dans le centre-ville, ont été relaxés.

Un arrêté municipal prétendait interdire « la distribution de tracts et de prospectus ainsi que d'écrits de toute nature, afin d'éviter les nuisances et déchets occasionnés sur la voie publique et de ne pas gêner la circulation des piétons et des automobilistes ». Cet arrêté était applicable sur quatre jours de la semaine de 10 h à 22 h, du mercredi au samedi inclus, pour une période de six mois, et avait été reconduit après une période de suspension en juillet-août.

La juge du tribunal de proximité a estimé que « même en interprétant largement la notion d'ordre public, la distribution de tracts dans la rue ne peut être considérée comme une menace ou un risque de menace de trouble à l'ordre public, même environnemental, pouvant justifier une mesure de police administrative. Il y a erreur de droit. » Elle conclut dans son jugement que l'arrêté est illégal et elle a statué en dernier ressort, ce qui veut dire que la mairie ne peut pas faire appel.

Cette affaire a fait grand bruit à Cholet et le public de gauche est satisfait du jugement. Parmi les militants politiques et syndicaux, parmi les travailleurs beaucoup ont tenu à le faire savoir aux camarades de Cholet relaxés.

Le jour de l'audience, le vendredi 25 septembre, une centaine de personnes avaient participé à un rassemblement devant la mairie et nombre d'entre elles étaient rentrées ensuite dans la salle du tribunal, affichant clairement leur solidarité. Car l'arrêté municipal s'adressait à tous les opposants politiques du maire ainsi que de Sarkozy. Bien évidemment, nul n'a jamais vu la police municipale de Cholet dresser un procès-verbal à des militants de l'UMP ou du FN ! Et, en suivant la logique de l'arrêté, des procès-verbaux auraient pu être dressés à toutes les organisations qui distribuent des tracts les jours de manifestation.

Cet arrêté, s'il avait été validé, aurait donc été tout simplement un déni de la liberté d'expression. Bien des habitants d'autres villes, toutes tendances confondues, le trouvaient aussi scandaleux.

Bonne nouvelle, donc : pour le moment, un maire ne peut pas jeter par-dessus bord les lois qui protègent la liberté d'expression. Le maire de Cholet, Gilles Bourdouleix, très marqué à droite, est vexé. En effet, il s'est pris une giflette.

Correspondant LO

• Taxe professionnelle, réforme territoriale...

Quand la droite renâcle

24 sénateurs de droite, emmenés par l'ancien Premier ministre Raffarin, viennent d'annoncer qu'ils ne voteraient pas « en l'état » la suppression de la taxe professionnelle. De même, un groupe de parlementaires de la majorité a donné sur le futur grand emprunt un avis non conforme à celui de Sarkozy, réclamant que le montant de celui-ci atteigne le double du chiffre annoncé de 40 ou 50 milliards.

Cela fait quelques semaines que Sarkozy et son gouvernement accumulent les déconvenues avec leur majorité. Avant la fronde menée par Raffarin, il y a eu les critiques de Balladur et surtout de Juppé sur la réforme des collectivités territoriales et la suppression de la taxe professionnelle. On a vu le député UMP Lamour faire passer, contre le souhait du gouvernement, un amendement taxant les bénéficiaires des banques, « erreur » qui a vite été réparée par un nouveau vote. On a vu aussi la droite voter un autre amendement supprimant un avantage fiscal des clubs sportifs professionnels, là encore contre les vœux des ministres concernés.

De toute évidence, un certain nombre de politiciens de droite commencent à s'inquiéter devant l'avalanche verbale de Sarkozy, le torrent de discours non suivis d'effets et l'accumulation de promesses non tenues. D'autres, ou les mêmes, renâclent contre la réforme des collectivités territoriales qui leur rendra la vie moins

facile. Ces députés et sénateurs sont aussi maires et présidents de Conseils généraux et n'accepteront pas facilement que l'État rogne leurs budgets et convoite une part de leur gâteau, même si c'est pour en faire cadeau aux grands groupes capitalistes. La taxe professionnelle représente la moitié des revenus des communes, y compris évidemment de celles qui sont gérées par la droite. Sa suppression pure et simple serait aussi une catastrophe pour elles. Juppé, ex-Premier ministre de Chirac, ex-ministre de Sarkozy et actuellement maire de Bordeaux, a accusé le gouvernement de se « foutre du monde » en la matière. Ce sont logiquement des sénateurs, en grande partie élus pour neuf ans par les maires et relativement moins dépendants de la présidence que les députés, qui protestent le plus fort.

De plus, la défense exclu-

sive des profits des grandes entreprises industrielles et financières amène le gouvernement à laisser sombrer une partie de la clientèle électorale traditionnelle de la droite : agriculteurs petits et moyens, petits patrons, artisans, pêcheurs, tous en proie aux difficultés économiques. Cela, ajouté à l'ostentation provocante de Sarkozy, à ses vacances de milliardaire comme à ses dépenses somptuaires de président de l'Union européenne, pourrait bien faire perdre des électeurs aux représentants de l'UMP.

C'est sur ce fond que s'esquissent maintenant quelques manœuvres politiques. Il subsiste à l'UMP bien des députés et surtout des sénateurs chiraquiens. C'est un clan qui, au sein de la droite, attend son heure pour profiter des difficultés de son rival. En se posant en alternative, Villepin cherche visible-

ment le soutien des mécontents du sarkozysme. Séguin, président de la Cour des comptes, a de son côté apporté de l'eau au moulin chiraquien en révélant les dépenses somptuaires de la présidence française de l'Union européenne. Chirac et Pasqua, même en butte à la justice, n'ont peut-être pas dit leur dernier mot.

Il est vrai que Sarkozy conserve de son côté la possibilité, en distribuant postes, prébendes et investitures, d'acheter bien des fidélités et de calmer bien des ardeurs. Mais, dans le contexte de la crise, l'UMP n'est pas à l'abri d'une lutte ouverte entre les deux clans, dont le procès Clearstream n'aurait été que le hors-d'œuvre.

Quant à savoir en quoi sarkozystes et chiraquiens pourraient représenter une politique différente du point de vue des travailleurs, personne ne se pose la question, même pas eux.

Paul GALOIS



• Sarkozy ex-président de l'Europe

Les mots s'envolent, les factures restent

La Cour des comptes vient de révéler que les six mois de présidence française de l'Union européenne avaient coûté 175 millions d'euros, dont 16 millions pour la seule réception de quarante chefs d'État au Grand-Palais. Il faut dire qu'à 5 362 euros le menu, l'addition monte vite,

d'autant que, ces messieurs-dames ne se contentant pas de rince-doigts, il a fallu aussi leur installer une douche, qui à elle seule a coûté... 245 000 euros.

À l'issue de sa présidence, en janvier 2009, Sarkozy affirmait que durant ces six mois il a sauvé trois fois le monde : en ayant agi « de

manière décisive pour la cessation des hostilités en Géorgie » ; en ayant « évité l'effondrement du système bancaire en mettant sur pied un sauvetage qui s'est vite imposé comme la référence » ; en ayant « engagé l'Europe à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique ». Tout ça pour

175 millions, ce n'était pas cher payé...

Mais, dix mois après, Guignol a tiré le rideau. Et il ne reste plus au porte-parole de l'Élysée qu'à invoquer la « grandeur de la France » pour justifier les dépenses.

Ça fait un peu cher de la talonnette.

P. G.

• Fiscalité

L'impôt épargne les bienheureux...

Le projet de loi de finances rectificatif 2009 va accorder un avantage fiscal supplémentaire aux entreprises. Depuis une vingtaine d'années, deux entreprises – ou plus – ayant des liens financiers peuvent constituer un groupe de sociétés et être imposées sur leurs résultats globaux. Les pertes de l'une pouvant ainsi être déduites des bénéfices de l'autre, l'impôt s'en trouve allégé. Sans cette intégration fiscale, un groupe composé par exemple de deux sociétés, l'une déclarant 100 millions de bénéfices et l'autre un déficit de 60 millions, devrait acquitter l'impôt sur la première société et rien pour la seconde ; avec l'intégration fiscale, il ne paie d'impôt que sur 40 millions.

Jusqu'à présent, les conditions réglementant l'intégration fiscale interdisaient à une entreprise française d'intégrer automatiquement les résultats des filiales françaises détenues par une société étrangère qu'elle avait rachetée, car ce genre de mesure pouvait évidemment faciliter la fraude fiscale. Interpellé sur un cas concret, les juges de la Cour de justice des Communautés européennes ont estimé que le risque de fraude n'était pas avéré. Dorénavant, une société française rachetant un groupe étranger possédant déjà des filiales en France pourra intégrer à sa déclaration les résultats de ces filiales.

De là à racheter exprès des filiales en perte, pour pouvoir déduire celle-ci des impôts, il n'y a qu'un pas. En tout cas, c'est une économie d'impôt en perspective, et même une économie rétroactive puisque, l'intégration fiscale se faisant pour une durée de cinq ans, en l'occurrence de 2005 à 2010, les sociétés qui se trouvent dans ce cas vont pouvoir réclamer le trop-versé à l'État depuis 2005. D'après les spécialistes de la fiscalité, les montages des entreprises étant trop complexes, nul ne sait combien les caisses de l'État perdront dans cette histoire. Nous non plus, mais on sait qui paiera...

Sylvie MARÉCHAL

• Le plan cancer de Sarkozy

La « com » ne remplacera pas les soins

Sarkozy a dévoilé lundi 2 novembre un plan cancer pour les années 2009-2013. Comme toujours, il prétend faire dans le grand, l'objectif n'étant pas seulement de mieux soigner cette maladie, première cause de mortalité en France, mais aussi de la prévenir en réduisant « les inégalités, notamment régionales et sociales ».

Un programme ambitieux donc, dans les mots. Mais les mesures proposées et les moyens mis en jeu sont dérisoires par rapport aux besoins humains et matériels. Pour les cinq années 2009-2013, Sarkozy annonce un budget de 730 millions d'euros, soit à peine plus de 150 millions d'euros par an...

Cela n'empêche pas Sarkozy de promettre l'augmentation de 20 % d'ici 2013 du nombre de cancérologues, radiothérapeutes et hématologues. Mais comment croire à cette promesse quand, dans le même temps, Roselyne Bachelot annonce la suppression de 500 postes de praticiens hospitaliers dans les trois ans ? D'ailleurs, c'est beaucoup plus de cancérologues qu'il faudrait former, puisque actuellement le pays n'en compte que 0,7 pour 100 000 habitants, ce qui

le place au niveau de l'Albanie...

Sarkozy part aussi en guerre contre le tabac et l'alcool. Il a confirmé la hausse de 6 % du prix du tabac et l'augmentation du remboursement des substituts nicotiques, mais seulement pour les bénéficiaires de la CMU et les femmes enceintes. Avec de telles mesures, on est bien loin d'une véritable prévention, qui pourrait commencer dès l'école mais demanderait là encore des

moyens, comme par exemple des surveillants ou du personnel de santé scolaire. Quant à la lutte contre l'alcool, elle consistera à indiquer la quantité d'alcool contenue dans chaque bouteille sur l'étiquette à partir de 2011... ce qui ne changera évidemment rien par rapport à l'obligation actuelle d'indiquer le degré alcoolique.

Sarkozy a aussi annoncé la création d'une « journée nationale de l'activité physique », pour que celle-ci ne reste pas

l'apanage des « beaux quartiers ». Ce n'est pas encore cela qui donnera à son « plan cancer » beaucoup plus d'impact sur la santé publique. Aussi peu que le précédent plan cancer 2003-2007 de Chirac, dont un rapport de la Cour des comptes de juin 2008 révélait que 30 % des mesures n'avaient même pas vu un début de réalisation, et que 30 % n'avaient été réalisées qu'« à un degré moyen ou variable ».

Mais l'essentiel était que, pendant deux jours, Sarkozy puisse se présenter comme un promoteur de la lutte contre le cancer, en tentant de faire oublier que c'est tous les jours que son gouvernement s'en prend à la santé, en fermant des hôpitaux, en supprimant des postes, en déremboursant des médicaments ou encore en augmentant le forfait hospitalier.

Cédric DUVAL

Le cancer, une maladie qui prospère sur le terreau des inégalités

L'un des trois objectifs du plan cancer 2009-2013 de Sarkozy est de « réduire les inégalités, notamment régionales et sociales ». En effet cette maladie, comme bien d'autres d'ailleurs, ne touche pas la population de la même façon, selon l'endroit où elle habite et selon la catégorie sociale.

Et ces inégalités qui sont bien réelles ne vont pas en se réduisant, les experts constatant une augmentation dans le dernier quart du 20^e siècle.

D'après les enquêtes présentées pour le plan cancer de Sarkozy, entre 30 et 65 ans on décède d'un cancer deux fois plus chez les ouvriers que chez les cadres et les professions

libérales. Cette différence est particulièrement importante pour des cancers (bouche, pharynx, larynx, poumons et œsophage) pour lesquels les facteurs de risque sont le tabac et l'alcool, dont la consommation varie d'une catégorie sociale à l'autre, mais aussi l'exposition à des polluants présents dans l'air respiré.

On meurt aussi beaucoup plus dans le nord de la France. Le taux de mortalité par cancer pour les hommes y est de 478 pour 100 000, contre 373 pour la moyenne nationale. Chez les femmes, les statistiques indiquent la même surmortalité dans le nord du pays.

Mais si on meurt plus de cancer dans les couches pauvres de la population, c'est

aussi parce que la prise en charge y est moins bonne. Faute de moyens, on y a moins l'habitude de consulter régulièrement ou de procéder aux examens de dépistage, si importants dans le domaine des cancers.

Pour se faire soigner, il n'existe pas dans tous les départements des centres spécialisés, sans parler du très faible nombre de cancérologues, répartis eux aussi très inégalement dans le pays. Ceux qui ont la possibilité de « monter » à Paris ou dans d'autres grandes villes auront accès à des soins de qualité dans des instituts spécialisés – et où on vient se faire soigner du monde entier – comme Gustave-Roussy à Villejuif ou

l'institut Curie à Paris. Pour les autres, comme le dit le professeur Launoy de Caen, « quand le cancer est là, ce sont toujours les personnes isolées socialement ou géographiquement qui ont le pire pronostic. Ainsi, le fait d'habiter à plus de 50 km d'un centre de référence pour le cancer divise par deux la probabilité d'être pris en charge à cet endroit ».

Alors, pour mettre vraiment fin à cette inégalité sociale devant le cancer, il faudrait d'abord mettre fin à la politique de casse de la santé que mène le gouvernement et permettre le réel accès aux soins de la population la plus pauvre.

C.D.

• Santé

Le « secteur optionnel », une attaque de plus contre le prétendu « droit à la santé pour tous »

Une négociation entre l'Assurance maladie, les syndicats de médecins et les assurances complémentaires vient d'accoucher d'un nouveau système de tarification pour certains actes médicaux : le « secteur optionnel ». Il creusera encore un peu plus l'écart entre ceux qui ont les moyens de se soigner et ceux qui y regardent à deux fois avant de consulter.

Aujourd'hui, les médecins conventionnés adhèrent à l'un ou l'autre de deux secteurs de tarification. Ceux du secteur 1 appliquent les tarifs remboursés par la Sécurité sociale et, en échange, bénéficient d'une prise en charge de leurs cotisations sociales. Ceux du sec-

teur 2, une option réservée aux médecins pourvus de titres hospitaliers, fixent librement leurs tarifs. Ils pratiquent donc des dépassements d'honoraires qui ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale. La seule limite imposée à ces dépassements est qu'ils soient déterminés « avec tact et mesure ».

On imagine l'efficacité d'une telle limitation ! C'est ainsi que, si 92 % des médecins généralistes sont en secteur 1, en revanche 83 % des chirurgiens sont en secteur 2. Pour la moindre prothèse de hanche, ce sont des centaines d'euros qu'il faut pouvoir déboursier... ou alors patienter sur la longue liste des interventions pratiquées par les rares chirurgiens du secteur 1.

C'est prétendument pour « contenir » et « moraliser »

ces dépassements d'honoraires et faciliter l'accès aux soins que le ministère de la Santé et l'Assurance maladie ont donc négocié avec les syndicats de médecins et les assurances complémentaires ce nouveau « secteur optionnel », qui n'est pour l'heure proposé qu'aux chirurgiens, anesthésistes et obstétriciens.

Ceux qui opteront pour ce nouveau secteur devront assurer 30 % de leurs actes au tarif remboursable et ils pourront donc pratiquer des dépassements d'honoraires pour les 70 % restants, à condition toutefois que le dépassement ne soit pas supérieur à 50 % du tarif de la Sécurité sociale. En contrepartie, l'Assurance maladie prendra en charge une partie de leurs cotisations sociales et les complémentai-

res rembourseront aux patients les dépassements d'honoraires. Ben voyons ! Et qui paiera l'augmentation des cotisations des assurances complémentaires ?

En fait, comme la plupart des chirurgiens pratiquent des dépassements d'honoraires qui doublent, voire pire, le tarif de la Sécurité sociale, ils ne se précipiteront pas dans ce « secteur optionnel ». Par contre, de nombreux spécialistes sont intéressés et leurs syndicats en appellent à une ouverture de ce nouveau secteur à toutes les spécialités car, en clair, cela leur permettrait d'augmenter leurs tarifs de 50 % pour près des trois quarts de leurs consultations. Quant aux consultations au tarif remboursé, il faudra s'armer de patience pour y

accéder.

Si le secteur optionnel est élargi, certes le ministère aura satisfait les médecins. Par contre les dépassements d'honoraires ne seront ni « contenus » ni « moralisés ». En effet, d'une part, les dépassements « libres » du secteur 2 persisteront et, d'autre part, pour les trois quarts des consultations, il y aura alors un dépassement tout à fait légal de 50 % au-dessus du tarif de la Sécurité sociale.

Quant aux assurés, ceux qui en ont les moyens paieront beaucoup plus cher leur complémentaire et, pour les autres, il ne leur restera qu'à croiser les doigts pour ne pas tomber malades !

Sophie GARGAN

Les laboratoires pharmaceutiques sont les mieux vaccinés

L'État a commandé 94 millions de doses de vaccin anti-grippe H1N1 à quatre laboratoires pharmaceutiques, Sanofi-Pasteur, Glaxo, Novartis et Baxter. Ces laboratoires se frottent les mains pour le pactole qu'ils vont empocher. L'État semble avoir été particulièrement généreux avec les industriels, puisque Roselyne Bachelot a donné le chiffre de 804 millions d'euros pour l'ensemble de ces contrats.

C'est même ce qui semble gêner aujourd'hui la ministre, qui rechigne à faire sortir de l'ombre les contrats signés dans la plus grande opacité avec les laboratoires. Ainsi, si on peut consulter ces contrats sur le site de l'EPRUS (Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires), on ne connaîtra ni les montants totaux ni les montants par dose, en vertu « du secret en matière commerciale et industrielle, notamment le secret des procédés ».

Selon certaines estimations l'État devrait verser 175 millions d'euros à Sanofi-Pasteur (6,25 euros la dose), 150 millions à Novartis (9,34 euros la dose), 350 millions à Glaxo (7 euros la dose) et 500 000 euros à Baxter (10 euros la dose). Mais il n'a pas été arrangeant que sur le plan financier. Ainsi, il a accepté de ne demander aucune indemnité de retard en cas de non-respect des délais de livraison, allant même jusqu'à accorder à Novartis et Sanofi-Pasteur une « garantie contre les conséquences de toute réclamation ou action judiciaire

qui pourraient être élevées... dans le cadre des opérations de vaccination ».

Dans le même temps on apprenait que certains groupes d'experts appelés à conseiller le gouvernement sont financés totalement par les laboratoires. C'est le cas du GEIG (Groupe d'expertise et d'information sur la grippe) financé à 50 % par Sanofi et MSD et par 50 % par Glaxo, Novartis, Pierre Fabre et Solvay. Le président de son comité scientifique, Bruno Lina, avait participé aux côtés de Roselyne Bachelot à la conférence de presse de lancement de la campagne de vaccination, à un moment où tous les experts parlaient encore de la nécessité d'une double dose, quand aujourd'hui il apparaîtrait qu'une seule suffirait.

Opacité des contrats, lobbying des trusts pharmaceutiques, l'épidémie de grippe A et la vaccination contre le virus fournissent une occasion de plus à certains trusts de s'enrichir avec la complicité active des responsables gouvernementaux.

C.D.

Derrière les projets du Grand Paris, les petites et les grandes affaires



Pour son projet du Grand Paris, Sarkozy voudrait « inventer la ville durable, la ville de l'après-Kyoto, la ville écologique qui s'allie avec la nature sans la combattre ». Voilà pour le côté m'as-tu vu, et soi-disant visionnaire, prétendant laisser son nom à la postérité. Reste le côté gros sous, pour lequel Sarkozy a précisé qu'il défendait l'idée d'une ville dense avec des coefficients d'occupation des sols élevés, sans exclure la construction de tours « si elles s'inscrivent harmonieusement dans le paysage urbain ».

La région parisienne, sur bien des plans, mériterait pourtant un sacré chantier. Les transports en commun en retard, les logements en manque cruel ou bien trop chers, les services publics en déshérence... La force d'attraction de la région parisienne couplée au règne du laissez-faire baptisé « loi du marché », la recherche du profit maximum pour les promoteurs ont rendu cette région monstrueuse.

Le projet gouvernemental du Grand Paris, défendu par le sous-ministre à la région-capitale Christian Blanc, et bientôt présenté au Parlement, n'est pas conçu pour faire face à cette situation calamiteuse du point de vue des habitants de la région. Le cœur du projet est la construction d'une nouvelle ligne

de transport en commun, une grande boucle de 130 km, le « grand-huit », avec quarante nouvelles gares dans toute la région, dont il n'est pas sûr qu'elle réponde aux besoins les plus pressants. Pour financer cet énorme chantier qui coûterait de 20 à 35 milliards d'euros, une Société du Grand Paris va être créée. Cette société, où l'État aura tous les pouvoirs, pourra exproprier plusieurs centaines d'hectares autour de chaque nouvelle gare, puis les revendre au prix fort. Pour reprendre les propres mots de Christian Blanc, il s'agira de « captation de tout ou partie de la valorisation foncière autour des gares ». En d'autres termes, il s'agit d'organiser la spéculation foncière. Les promoteurs encaisseront les profits, les futurs locataires ou

propriétaires de logements paieront la note.

Car, bien évidemment, les nouvelles constructions vont être l'objet de gros enjeux financiers. Les promoteurs et bétonneurs, qui ont toujours eu horreur des réglementations trop contraignantes en matière de construction, ont de quoi être satisfaits : avec le Grand Paris gouvernemental, une partie de ces contraintes sautera. Ils se sont toujours méfiés des communes et des collectivités locales trop exigeantes : eh bien, justement, le projet de loi prévoit de se passer de leur avis, les collectivités locales seront écartées, d'autant que la région Ile-de-France, la ville de Paris, et bon nombre de collectivités locales sont dirigées par le Parti Socialiste. Et puis les promoteurs savent aussi que les procédures d'expropriation sont plus rapides quand elles sont effectuées avec la puissance de l'État : Christian Blanc les déclencherà. Quoi de mieux qu'un tel grand projet où les financements sont garantis d'avance ?

Bertrand GORDES

● Affaire Coupat et sabotage de voies ferrées

Les anomalies et contradictions de l'enquête policière

Un an après le sabotage de lignes SNCF dont Julien Coupat et sa compagne avaient été accusés, leurs avocats ont relevé les « incohérences », « anomalies » et « contradictions » de l'enquête policière.

Il y a d'abord le fait que ni les traces de pas, ni les traces de pneus de voiture relevées aux abords de la voie ferrée sabotée ne correspondent à ceux du couple. Par ailleurs, selon le procès-verbal des policiers qui assuraient – prétendent-ils – la filature du couple le soir du sabotage, celui-ci aurait été vu sur le pont incriminé, puis dix minutes plus tard à 26,6 km de là, selon l'itinéraire décrit par

les policiers eux-mêmes. Soit une vitesse d'environ 159 km/h en pleine nuit sur des petites routes ; les coureurs de rallye n'ont qu'à bien se tenir !

On se demande d'ailleurs pourquoi, si vraiment ils les suivaient et ont été témoins du sabotage, les policiers ne sont pas intervenus pour les prendre en flagrant délit et les empêcher de commettre un acte dont la conséquence a été de bloquer pendant des heures la circulation sur une importante ligne SNCF ?

Tout cela ne fait que confirmer ce que l'on sait depuis le début de cette affaire : le dossier à charge est

vide, et les fins limiers de la ministre de l'Intérieur d'alors, Alliot-Marie, ont vraisemblablement bidonné l'enquête pour trouver rapidement des coupables, afin de permettre à leur ministre de prouver son efficacité.

Le scandale dans tout cela est que Julien Coupat a purgé six mois de prison avant que la justice daigne le relâcher, et qu'il continue, ainsi que sa compagne et leurs sept camarades, à faire l'objet de mesures administratives restreignant leur liberté de mouvement. On ne va tout de même pas demander au ministère de l'Intérieur de se déjuger !

Roger MEYNIER



• Afghanistan

Karzaï réélu par défaut Un président affaibli et une situation aggravée

En annonçant le 1^{er} novembre qu'il ne participerait pas au second tour de l'élection présidentielle afghane, Abdullah Abdullah, concurrent du président sortant Hamid Karzaï, a finalement simplifié la réélection de celui-ci. Mais, avec les fraudes massives constatées au premier tour et ce refus de participer au second, faute de garantie que de nouvelles irrégularités ne seraient pas commises, le bénéfice politique que Karzaï et ses protecteurs occidentaux espéraient tirer de cette réélection a été réduit à néant.

Même si les élections s'étaient déroulées plus normalement, elles n'auraient évidemment pas suffi à résoudre les problèmes auxquels la population afghane est confrontée. Les États-Unis avaient dû faire pression sur Karzaï pour qu'il accepte un second tour d'élection. Livré à lui-même, il se serait proclamé vainqueur même sans atteindre le seuil des 50 % ! Huit ans de guerre et d'occupation militaire des États-Unis et de leurs alliés, dont la France, n'ont pas transformé ce seigneur de guerre en un démocrate modèle.

Karzaï n'est à la tête de l'Afghanistan que par la grâce

des États-Unis et de l'OTAN, qui le soutiennent, ainsi que quelques autres seigneurs de guerre qui jouent les supplétifs des troupes impérialistes, moyennant dollars. Le *New York Times* vient de révéler que le propre frère du président afghan, soupçonné par ailleurs d'être un narco-trafiquant, émarge à la CIA. Et il n'est pas le seul. Plusieurs seigneurs de guerre vendent leurs services aux troupes impérialistes, notamment pour sécuriser les routes des convois militaires. Ces services payés au prix fort parfois l'objet d'étranges deals. Ainsi, pour décrocher un tel contrat, un seigneur de

guerre n'a pas hésité à monter les enchères en faisant sauter un entrepôt des troupes américaines !

Face à une insurrection qui gagne du terrain, les États-Unis viennent de décider de mettre en place un programme déjà testé en Irak et ayant permis quelques ralliements. Il consiste à offrir de l'argent aux combattants repentis qui cesseraient de participer à l'insurrection, y compris aux talibans. Mais Obama réserve encore sa réponse pour ce qui est de l'envoi des 40 000 soldats supplémentaires demandés par l'état-major américain (ce qui porterait à 107 000 le nombre de soldats US déployés en Afghanistan). Il faut dire qu'il y a de quoi hésiter puisque certains hauts gradés de l'armée US ont eux-mêmes déclaré que si Karzaï ne rétablit pas sa légitimité, l'envoi de troupes supplémentaires ne pourra ni sauver son régime, ni permettre de vaincre les insurgés.

Le président américain Obama vient donc d'inviter Karzaï à agir « *bien plus sérieusement* » pour mettre un terme à la corruption. Il lui demande d'écrire « *un nouveau chapitre fondé sur une gouvernance améliorée* ». Karzaï est donc invité à transformer l'État corrompu qu'il dirige en un État qui ait au moins l'air d'être utile à la population. Il lui faut surtout tenter de trouver pour son gouvernement un semblant de consensus de la part des différents clans et tribus qui lui sont opposés. Il a donc annoncé que le prochain gouvernement sera plus ouvert et aura pour but que « *personne ne se sente tenu à l'écart du processus et que tous seront partie prenante* ». Il a même proposé à ses « *frères talibans* » de rentrer au pays pour participer à un gouvernement d'union nationale. À quoi les « *frères* » ont répliqué qu'ils n'entendaient pas traiter avec la « *marionnette de l'Occident* ».

Obama a aussi demandé à Karzaï d'accélérer « *la formation des forces de sécurité afghanes* », à qui les troupes d'occupation aimeraient confier la tâche de tenir en échec les différents groupes armés, talibans et autres, insurgés contre les occupants... mais aussi contre leur

allié de Kaboul. La tâche est d'autant moins facile que la présence de troupes étrangères alimente dans la population un sentiment d'hostilité croissante. Le programme assigné par Washington au président réélu a évidemment bien peu de chances d'aboutir. On ne voit pas en effet pourquoi Karzaï réussirait mieux au cours de son second mandat ce qu'il n'a pas pu faire au premier.

Obama continue à faire semblant de croire qu'il pourra progressivement retirer ses troupes pour remettre le pouvoir à un État restauré, ami des États-Unis et dirigé par Karzaï. Mais presque tous les jours de nouveaux attentats ou opérations militaires démontrent que l'autorité de celui-ci ne s'étend vraiment qu'à des portions de plus en plus restreintes de Kaboul et de quelques grandes villes.

Ce qui se déroule en Afghanistan, et maintenant à la frontière pakistano-afghane, est une guerre que les États-Unis et l'OTAN semblent de moins en moins en état de gagner. Les troupes US, françaises et autres ne sont pas près de pouvoir se sortir du borbier afghan.

Jacques FONTENOY

• Ukraine

Strauss-Kahn, agent de recouvrement des banques internationales

Le Fonds monétaire international (FMI) a menacé l'Ukraine de ne pas lui prêter les sommes prévues en novembre et décembre, sauf si le gouvernement renonçait à une loi qui prévoit une augmentation du salaire minimum. Une menace analogue pèse sur la Roumanie, coupable de ne pas s'en prendre avec suffisamment de vigueur aux salaires dans le secteur public, notamment dans l'enseignement et dans le secteur hospitalier. Le directeur du FMI à l'origine de ces chantages n'est autre que le dirigeant socialiste français Dominique Strauss-Kahn.

Se déclarant « inquiet » de la loi relevant le salaire minimum votée par le Parlement ukrainien le 20 octobre, Strauss-Kahn a demandé au président de la République, à la Première ministre, au ministre des Finances et au gouverneur de la Banque nationale d'Ukraine de mettre leur veto à cette loi. C'est dire le peu de cas

que Strauss-Kahn fait du vote d'une loi et de ce qu'il appelle la « démocratie », dès lors qu'une décision ne convient pas aux banques créancières de l'Ukraine. Pas gêné, il a demandé également au gouvernement ukrainien d'augmenter le prix de l'électricité et du gaz.

De même, en Roumanie, le

prêt que le FMI menace de ne pas verser était destiné pour moitié à empêcher l'écroulement complet de la monnaie nationale, et pour l'autre au paiement des salaires et des retraites du secteur public des derniers mois de l'année, alors que la crise financière a ruiné le pays.

De tels chantages jugent à la fois l'institution qu'est le FMI et en l'occurrence son directeur. Le FMI s'est fait une spécialité d'octroyer des prêts aux pays pauvres du monde entier, en exigeant comme garantie l'adoption de mesures se traversant par des sacrifices imposés à la majeure partie de la population. Comme les prêts sont découpés en tran-



Une banque locale, Index Bank, rachetée par le Crédit Agricole.

ches étalées dans le temps, le FMI se réserve le droit de les interrompre dès lors qu'il juge que les intérêts des créanciers ne sont pas suffisamment garantis.

Dominique Strauss-Kahn est bien dans son rôle. Ancien ministre des Finances du gouvernement socialiste de Jospin entre 1997 et 1999, il a mené durant cette période une politique au service des riches et au

détriment des travailleurs. Aujourd'hui à la tête du FMI, il se fait le porte-parole des intérêts de la finance internationale qui, crise financière ou pas, veut continuer à prélever sa rente sur la population des pays pauvres. En passant d'une position nationale à un poste international, DSK n'a pas eu à modifier ses priorités politiques.

Jean SANDAY

• États-Unis

Les travailleurs de Ford disent non à de nouveaux sacrifices

Ce sont près des trois quarts des 41 000 travailleurs de Ford appelés à voter qui ont rejeté les nouveaux sacrifices que l'entreprise leur réclamait et que les dirigeants du syndicat des travailleurs de l'automobile, l'UAW, voulaient leur faire accepter. En fait, les dirigeants de l'UAW ont dû reconnaître, avant même que toutes les usines aient voté, que l'accord qu'ils proposaient était rejeté.

Les responsables syndicaux ont fait voter d'abord les usines dont ils étaient le plus sûrs et à la fin celles qui avaient manifesté le plus de résistance, comme l'usine de poids lourds de Detroit qui constitue, depuis quelques années, le centre de l'opposition aux sacrifices. Malgré cela, les résultats ont été rapidement significatifs. En effet, dans les deux premières usines, les travailleurs ont effectivement voté « oui », mais bien moins massivement qu'en mars.

Et bien que quelques petites usines aient également voté en faveur de l'accord, une série de grosses usines l'ont rejeté massivement, avec des majorités des trois quarts, voire de 86 à 92 % ! Avec le vote de 84 % de « non » dans la grande usine de poids lourds du Kentucky, et celui de 93 % de

« non » dans celle de Detroit, les dirigeants syndicaux ont déclaré forfait.

Ce bras d'honneur à la direction, et cette claque aux dirigeants syndicaux, est une victoire morale importante pour les travailleurs, qui jusqu'ici n'avaient pu résister aux chantages de la direction et aux pressions très fortes exercées par l'appareil syndical.

Mais trop, c'est trop !

Les sacrifices, ça suffit !

L'année 2009 s'avère faste pour Ford, qui vient d'annoncer un profit d'un milliard de dollars au troisième trimestre, après avoir engrangé 2,3 milliards de dollars au deuxième trimestre ! L'entreprise présentait des bilans dans le rouge

depuis 2005. Et depuis des années elle prend prétexte de ses mauvais résultats pour imposer des sacrifices considérables aux travailleurs. Ford a fermé plus d'une douzaine d'usines depuis 2003 et, au cours des quatre dernières années, il a réduit son personnel de 45 % ! Il a imposé une aggravation des conditions de travail et des coupes claires dans les avantages sociaux des salariés et des retraités. Quant aux nouveaux embauchés, ils sont beaucoup moins payés et n'ont pratiquement plus d'avantages sociaux.

Ford a eu néanmoins le culot de prétendre être désavantagé par rapport à ses concurrents, General Motors et Chrysler, qui se sont placés en avril dernier sous la protection de la loi des faillites pour se débarrasser carrément de leurs obligations salariales, sociales, fiscales... et déchirer le contrat signé avec l'UAW. Du coup Ford, qui a tout de même déjà obtenu en mars dernier une révision en sa faveur du contrat

de travail supplémentaire à certaines usines et « à créer ou sauver » ainsi 7 000 emplois, selon les calculs de l'UAW.

Mais les travailleurs n'ont plus aucune confiance dans les promesses jamais tenues de la direction et ne voulaient pas abandonner leur droit de grève, seule arme pour faire valoir leurs revendications. Des tracts s'opposant aux nouveaux sacrifices, des affiches, des pin's, et des tee-shirts ont été utilisés à Ford Rouge à Detroit, mais aussi dans bien d'autres usines, pour appeler les travailleurs à voter « non ».

Et cette fois Ford voulait encore obtenir plus de flexibilité des travailleurs, le gel des salaires des nouveaux embauchés pour six ans et l'engagement à ne pas recourir à la grève pour les salaires ou les avantages sociaux jusqu'en 2015 !

Les travailleurs ont déjoué les manœuvres de la direction

Ford espérait allécher les travailleurs en promettant une prime de 1 000 dollars en mars prochain si le vote était positif. Il s'engageait en outre à fournir

des salaires plus élevés que ceux des autres usines de la région.

Le succès de cette campagne, en opposition aux pressions des dirigeants nationaux du syndicat, a prouvé que les travailleurs savent se donner les moyens de se faire entendre, y compris d'une usine à l'autre au travers le pays. Cela ne peut que leur redonner confiance et c'est un gage important pour l'avenir.

Dominique CHABLIS

• Proche-Orient

Israël, États-Unis complices

Les récentes déclarations de la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, enjoignant aux Palestiniens de se rendre sans condition à une prétendue table de négociations en vue de reprendre les discussions sur un non moins prétendu processus de paix, sont apparues comme un recul de la politique américaine, cédant finalement aux exigences israéliennes.

En réalité, il n'y a jamais eu le moindre recul de la part des États-Unis, car jamais le gouvernement américain n'a exigé quoi que ce soit à propos de la colonisation de la Cisjordanie, objet d'un prétendu litige entre Israël et son puissant protecteur.

Certes, quelques timides demandes avaient bien été faites à Israël. Mais entre une demande et une exigence, il y a un énorme fossé, qui permettait à Netanyahu de se poser en dirigeant à l'attitude intransigeante, alors qu'il savait très bien qu'aucune pression ne lui serait imposée. Les exigences américaines

consistaient uniquement à obtenir du Premier ministre israélien un gel partiel et momentané de la colonisation, ce qui de toute façon ne pouvait pas en soi garantir la paix et la plus grande liberté des Palestiniens. Mais même ce peu, Netanyahu n'avait aucune raison de l'accepter, tant il était évident que la voie du refus lui était grande ouverte par ses protecteurs américains eux-mêmes.

Dans un Proche-Orient et un Moyen-Orient instables où les pays occidentaux, et en particulier les États-Unis, sont embourbés dans des situations dont ils ne savent com-

ment se sortir, en Irak, en Afghanistan essentiellement, il leur faut préserver, voire resserrer les liens avec leurs principaux alliés, en tout premier lieu Israël. Et que leur importe si cela implique une oppression plus grande encore pour tout un peuple, si cela conduit à bafouer les droits des Palestiniens, à enfermer ce peuple dans une multitude de petits bantoustans, à lui voler ses terres et son eau.

Barak Obama se serait-il finalement positionné dans les pas d'un George Bush ? se demandent aujourd'hui nombre de commentateurs. En vérité la question serait plutôt celle-ci : en quoi Obama a-t-il jamais eu une politique différente de celle de ses prédécesseurs ?

Georges LATTIER

● Afrique

Détournements et pillage des richesses La justice française ne veut pas savoir

La chambre d'instruction de la Cour d'appel de Paris a refusé le 29 octobre l'ouverture d'une enquête sur le patrimoine en France des chefs d'État du Gabon, du Congo, de Guinée équatoriale et celui de leur entourage.

« Aujourd'hui, c'est champagne pour l'association de mal-faiteurs franco-africains qui organise et tire profit du pillage des deniers publics africains », a réagi l'avocat de l'ONG Transparency International. Celle-ci avait porté plainte il y a un an pour « recel de détournement de fonds publics, blanchiment, abus de biens sociaux, abus de confiance ». Le patrimoine immobilier des trois chefs d'État en France s'élèverait à 160 millions d'euros. Omar Bongo, le dictateur décédé du Gabon auquel son fils a succédé, possédait à lui seul une

trentaine de luxueux appartements ou maisons.

Pour rejeter la plainte, la Cour d'appel a invoqué que Transparency ne souffre pas de préjudice personnel et direct par suite des faits de corruption. Pourtant, dans un premier temps, une juge avait reçu la plainte, celle-ci étant analogue à celles déposées par exemple par des associations antiracistes ou même luttant contre le tabac, tout à fait habilitées à agir en justice. Mais le parquet, qui dépend, rappelons-le, du gouvernement, avait contesté cette décision.

La Cour d'appel, qui vient de juger dans le même sens, explique que l'action de Transparency n'a pas lieu d'être car dans ce cas « la réparation d'un trouble à l'intérêt général est assurée par l'action du ministère public ». Mais justement, celui-ci s'empresse de ne rien

faire !

L'enjeu dépasse évidemment les quelques centaines de millions d'euros prélevés sur les richesses de leur pays pour enrichir personnellement les dictateurs incriminés. Le Gabon et le Congo font partie du domaine réservé de la France, leur sol recèle d'importantes ressources, du pétrole en particulier, de même que la Guinée équatoriale (ex-colonie espagnole) voisine, troisième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne. S'il faut parler de « biens mal acquis » et de « pillage » pour les détournements des dictateurs africains, ces mêmes mots peuvent aussi servir à qualifier la raison de la présence française dans ces pays, à une tout autre échelle. Et il ne faut pas qu'en mécontentant ceux-ci, la justice risque de mettre en cause celle-là.

Jean SANDAY

● Sommet de Copenhague

Encore un vert pour Borloo

Le prochain sommet de Copenhague sur le réchauffement climatique doit se tenir en décembre prochain. Mais on commence à s'agiter à son propos, dans le petit monde médiatico-politique. Une agitation aussi hypocrite que vaine, car on peut parier que cette réunion au sommet des chefs d'État de la planète ne sera pas plus efficace contre le réchauffement climatique que ne l'a été le protocole de Kyoto adopté il y a douze ans, mais pas par tous les pays.

Jean-Louis Borloo, le ministre de l'Écologie, n'a pas été le dernier à se montrer, faisant le tour de la planète pour rencontrer les dirigeants des

pays les plus pauvres dans le but, dit-il, de bâtir avec eux un « axe de justice sociale et écologique »... Rien que ça !

En fait de justice sociale, il ressort la recette éculée de tous les pays riches proposant une aide financière aux pays pauvres. Il annonce que cette aide, destinée à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir les énergies renouvelables, sera conditionnée à la réalisation de programmes précis, comme la construction de barrages hydrauliques, de centrales solaires ou de champs d'éoliennes... On ne sait pas si ces grands travaux sortiront de terre. On ignore si cela se tra-

duira par une réduction sensible de la pollution et de l'effet de serre. D'autant que les pays visités par le ministre ne sont pas ceux qui polluent le plus. Mais on sait à l'avance que ces projets seront, cette fois encore, une source de profits pour les marchands de béton et autres fabricants français.

Et voilà comment l'argent public pourra servir à faire grossir les profits des capitalistes, en ne faisant qu'un petit détour par les pays pauvres. Un procédé classique, qui se pare du manteau de l'écologie mais qui n'a rien de vertueux.

Valérie FONTAINE

Combien reste-t-il de murs à abattre ?

De nombreuses manifestations sont programmées pour le vingtième anniversaire de la chute du Mur de Berlin, le 9 novembre 1989. À cette occasion, des commentateurs soulignent le « vent de liberté » et le triomphe d'une certaine conception du monde – capitaliste s'entend – qui ont accompagné cet événement.

Pourtant, en vingt ans, combien d'autres murs ont été construits ? À commencer par celui qu'en 2006 les États-Unis ont commencé à édifier le long de leur frontière avec le Mexique. Cette barrière est longue d'environ 1 100 km et est doublée de moyens sophistiqués de surveillance afin de rendre cette frontière étanche et d'empêcher toute tentative d'immigration clandestine.

On peut également citer le mur de huit mètres de haut construit par Israël pour enfermer les Palestiniens, ou encore ceux qui entourent Ceuta et Melilla, afin d'empêcher l'immigration d'Africains vers l'Europe, via ces deux enclaves espagnoles en territoire marocain.

La protection des pays riches contre les immigrants venus du reste de la planète ne prend d'ailleurs pas que l'apparence matérielle d'un mur. L'Italie s'est ainsi dotée de vedettes rapides pour intercepter et renvoyer les fragiles embarcations qui tentent de faire passer des immigrants depuis l'Afrique, laissant à la Libye le soin de les emprisonner derrière des murs de barbelés. Mais tout aussi souvent, il suffit de ne pas porter secours aux occupants de ces embarcations pour les laisser se noyer au large des côtes italiennes, maltaises ou espagnoles, ce qui n'est pas vraiment plus humain que ne l'était le comportement des policiers est-allemands à l'égard des candidats à l'émigration.

Et que dire des mesures de protection renforcée aux frontières extérieures de l'Espace Schengen, séparant les 22 pays concernés de la Russie, de l'Ukraine ou de la Turquie ?

C'est cela, la victoire du « monde libre » ?

Roger MEYNIER



Le mur anti-Palestiniens érigé par Israël.

● Tunisie

Après la fraude, la répression

Le journaliste tunisien Taoufik Ben Brik, fondateur du Conseil national pour les libertés en Tunisie, a été arrêté et emprisonné le 29 octobre, deux heures après une interview à la BBC ; il risque plusieurs années de prison. La veille, un autre journaliste, Slim Boukhdar, avait été enlevé et passé à tabac par des

inconnus en civil. Des inconnus avaient également tenté à plusieurs reprises de forcer la porte de l'appartement d'un autre journaliste, correspondant d'un journal arabe basé à Londres, Mouldi Zouabi.

Ben Ali avait annoncé que la loi serait appliquée contre quiconque émettrait « des accusations ou des doutes

concernant l'intégrité de l'opération électorale, sans fournir de preuves concrètes ». Avant le scrutin, il avait fait expulser le journaliste du Monde pour « malveillance patente à l'égard de la Tunisie ». Après sa réélection, à « seulement » 89,62 % des suffrages, il a tenu parole.

Le régime dictatorial du

président tunisien fait condamner les opposants, ceux qui luttent pour davantage de justice sociale. Il a jeté en prison les grévistes de Gafsa. Il réduit la presse au silence. Mais Sarkozy lui a envoyé ses félicitations et Éric Raoult, maire UMP du Raincy et membre du groupe parlementaire d'amitiés franco-tunisien-

nes, a récemment déclaré à Radio berbère qu'il se réjouissait de cette élection en Tunisie, car c'est un « pays ami de la France et stable ».

C'est sûr, rien ne vaut la « stabilité », quand on veut faire des affaires entre « amis ».

Sylvie MARÉCHAL

9 novembre 1989

La chute du Mur de Berlin ce n'était pas l'écroulement du communisme

Anniversaire surmédiatisé ces temps-ci, l'ouverture le 9 novembre 1989 du Mur qui séparait Berlin-Est de Berlin-Ouest a donné lieu à de multiples commentaires sur le thème de « l'écroulement du communisme ».

La CDU allemande, le parti de droite au pouvoir derrière la chancelière fraîchement réélue Angela Merkel, vient de patronner une grande commémoration réunissant à Berlin les anciens chefs d'État de l'époque, Bush-père, Helmut Kohl et Gorbatchev, entourés des anciens Premiers ministres hongrois et polonais Miklos Nemeth et Tadeus Mazowiecki, de dizaines d'ambassadeurs et de 1800 invités. Congratulations mutuelles et bons mots entre « anciens collègues », comme dit Bush, alternaient avec les références aux absents, Margaret Thatcher gravement malade et François Mitterrand, décédé.

Sarkozy, une fois n'est pas coutume, n'était pas de la fête : il n'était, à l'époque, que maire de Neuilly et député des Hauts-de-Seine. Mais il se ratrapera en étant présent doublement aux célébrations. Il sera présent en personne, à Berlin, aux côtés d'Angela Merkel, de Gorbatchev, Lech Walesa, Gordon Brown, Dmitri Medvedev et Hillary Clinton, dans le cadre d'une « fête de la liberté ». Et il sera en esprit, à Paris, pendant le show organisé en parallèle place de la Concorde par ses amis de l'UMP sous forme d'un son et lumière retransmis en direct à Berlin et modestement estimé à 795 000 euros. Mais au-delà de toutes ces célébrations intéressées, que s'est-il vraiment passé il y a vingt ans à Berlin ?

L'aboutissement d'un processus

Le 9 novembre 1989, le gouvernement de la RDA, la République démocratique allemande, autorisait les Allemands de l'Est à voyager librement à l'étranger « sans aucune condition particulière ». Au bout de quelques heures, à Berlin, les gardes-frontières des points de passage du Mur, débordés par des milliers de Berlinoises, laissaient passer tout le monde. Depuis des mois, notamment depuis l'annonce, en mai 1989, de l'ouverture par la Hongrie de

sa frontière avec l'Autriche, des centaines, puis des milliers d'Allemands de l'Est organisaient déjà leur passage à l'Ouest par l'intermédiaire de l'ambassade de RFA, la République fédérale d'Allemagne de l'Ouest.

Érigé en août 1961, ce Mur qui séparait Berlin en deux par 43 kilomètres de pierres, parpaings, barbelés, miradors, surveillé par des milliers de gardes-frontières, tirant sur qui-conque tentait de le franchir,

vitrine ouest-berlinoise, même si ses dirigeants étaient les premiers responsables de la division du monde en deux blocs à la suite de la Deuxième Guerre mondiale.

À l'époque, la crainte des Alliés impérialistes de voir éclater des mouvements révolutionnaires en Europe les avait fait accepter un partage des tâches de police avec la bureaucratie stalinienne d'URSS et les dirigeants des pays de l'Est gravitant dans son orbite. C'est

lutte pour la succession du dictateur défunt ouvrit des brèches menant à l'éclatement des révolutions hongroise et polonaise de 1956. Lentement les dirigeants des pays d'Europe de l'Est prirent du champ par rapport à leur protecteur soviétique ; à l'exception notable de la RDA dont les dirigeants, face à la pression directe de la RFA, avaient d'autant plus besoin de l'appui de l'URSS.

Mais pendant ce temps c'est au sein de la bureaucratie russe

s'affichaient les textes des opposants. Puis les manifestations, tous les lundis, réunirent des dizaines de milliers de participants, notamment à Leipzig, jusqu'à une manifestation estimée à un million de participants, à Berlin, le 4 novembre.

Gorbatchev lui-même, lors de fêtes du quarantième anniversaire de la RDA en octobre 1989, exclut le recours à la force armée contre les opposants. Il ne fit rien pour empêcher le limogeage du dirigeant est-allemand Erich Honecker, symbole honni du régime des bureaucraties. « *Wir sind das Volk* », nous sommes le peuple, clamaient les manifestants, qui voyaient venir la fin de ce régime, dès lors qu'il était ouvertement lâché par les dirigeants de l'URSS.

La crise politique en RDA et la chute du Mur allaient rapidement ouvrir la voie à la réunification de l'Allemagne sous direction de la RFA, accueillie par tous comme l'évidente réunification d'un peuple que les conséquences du grand conflit impérialiste avait durablement divisé. Mais si les premiers jours furent des jours d'une euphorie liée à la chute du régime dictatorial de l'Est et au libre accès à une Allemagne de l'Ouest vue comme le pays de cocagne, celle-ci allait vite faire place à la désillusion.

Rapidement, l'économie de l'ex-RDA s'effondra. Entre 1990, année de la réunification, et 1992, le produit intérieur brut des Länder de l'Est chuta de 38 %. Les grands complexes industriels démantelés, des milliers d'entreprises privatisées, le règne de la rentabilité capitaliste dissipa en quelques années bien des espoirs, faisant grimper le taux de chômage jusqu'à 17 % dans les régions de l'ex-Allemagne de l'Est, tandis qu'il était de 8 % dans l'Ouest. Une certaine protection sociale, en termes d'emploi, de logement, d'études, de santé, laissait le champ libre à la « libre concurrence » entre travailleurs, la grise dictature bureaucratique à la « démocratie » des Bourses.

Ce n'est pas le communisme qui a fait faillite en novembre 1989, entraîné dans sa chute par le Mur de Berlin. En revanche, c'est bien lui qui représente toujours la seule perspective de transformation d'une société capitaliste génératrice de crises économiques, de chômage, de pauvreté et de guerres.

Viviane LAFONT



était l'odieuse concrétisation des 1 400 kilomètres de frontière entre la RFA et la RDA. Si l'on s'en tient à la propagande des bureaucrates staliniens qui dirigeaient la RDA, le Mur devait être un rempart contre « l'émigration, le noyautage, l'espionnage, le sabotage, la contrebande et l'agression en provenance de l'Ouest ». En réalité, il tentait de limiter les départs, en un lieu où il suffisait de prendre le métro pour passer à l'Ouest, de nombreux citoyens de l'Est fuyant la dictature et la Stasi – la sûreté d'État – ou tablant sur un avenir meilleur en RFA.

Car le présent qui était leur, sous un régime dirigé par le SED, le parti socialiste unifié qui se prétendait communiste et était présenté comme tel par les anticommunistes du monde entier, était tout sauf radieux. La vie en RDA, même si le chômage et les sans-abri y étaient rares, se déroulait dans la grisaille et la hantise permanente d'une dénonciation et d'une arrestation par l'omniprésente Stasi. L'Occident cristallisait bien des rêves, au travers de sa

dans ce cadre visant à prévenir toute intervention de la classe ouvrière, consacré par les conférences de Yalta et Potsdam, que l'Allemagne avait été divisée en 1945 en quatre zones d'occupation : les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France se partageaient la partie Ouest, l'Est étant dévolu à l'URSS de Staline. Tandis que les trois zones occidentales s'unifiaient en 1949 sous le nom de République fédérale d'Allemagne (RFA), l'Est devenait la RDA.

La crise décisive du « bloc soviétique »

Le « bloc de l'Est » groupant autour de l'URSS les pays dits de « démocratie populaire » comme la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la RDA, et séparé de l'Occident par un « rideau de fer » n'était cependant pas immobile. En 1953, c'est à Berlin-Est qu'éclata la première révolte contre les régimes imposés par la bureaucratie russe. À partir de 1956, la « destalinisation », résultant de la

elle-même qu'une crise politique murissait. En 1985 affaiblie par une lourde guerre en Afghanistan, atteinte par la baisse du prix du pétrole et du gaz, l'URSS entama avec Gorbatchev, en 1985, les réformes de la perestroïka dans une atmosphère proclamant la « glasnost », la transparence. La mainmise sur les pays satellites, les « démocraties populaires », devenait d'autant plus une charge que les forces sociales qui s'y opposaient s'exprimaient plus librement. Et c'est l'URSS qui commença à desserrer son emprise.

Après le retrait de l'armée russe d'Afghanistan en février 1989, ce fut la Hongrie qui, en mai 1989, ouvrit le « rideau de fer », sans réaction de la part de Moscou. En août, Mazowiecki, catholique et membre du syndicat Solidarnosc, devint Premier ministre en Pologne. En RDA, des milliers de gens continuaient de fuir, par la Hongrie ou la Tchécoslovaquie. Dès septembre, la contestation grandit en RDA, au travers notamment des églises protestantes où

• Sans-papiers

La grève s'étend en région parisienne

Commencé le 13 octobre à l'initiative de la CGT, le mouvement de grève de travailleurs sans papiers s'étend en région parisienne. Ils sont actuellement plus de 4 200 à faire grève, occupant leur lieu de travail ou manifestant devant différents lieux symboliques, comme le siège du syndicat patronal du bâtiment, la tour First de La Défense, l'entreprise d'intérim Manpower, le restaurant Geor-

ges, au dernier étage de Beaubourg, le chantier du tramway parisien, etc.

La loi de 2007 avait ouvert une brèche dans la régularisation de sans-papiers, qui pouvaient obtenir un permis de séjour d'un an renouvelable pour certains métiers (dont le bâtiment et la restauration) et sous certains critères. Or, l'examen des dossiers diffère selon les préfectures, et même pour

des salariés de situation identique, parfois dans une même entreprise, dénonce la CGT.

Alors que la loi actuelle n'est même pas appliquée de façon correcte et égalitaire, le ministre de l'Immigration Éric Besson a annoncé qu'il préparait un nouveau texte. Les travailleurs sans papiers ont toutes les raisons de se méfier et de ne pas relâcher leur pression.

Marianne LAMIRAL



Combien de bâtiments, de chantiers sont réalisés grâce à des travailleurs sans papiers ?

• La Défense

Sans-papiers expulsés d'un chantier

Lundi 3 novembre dans l'après-midi, quelque 300 grévistes sans papiers ont été expulsés par la police des préfabriqués du chantier de la tour First (ex-Axa) qu'ils occupaient depuis le matin pour réclamer que la loi permettant leur éventuelle régularisation soit révisée et appliquée dans les mêmes termes sur tout le territoire. « Nous demandons des critères simplifiés, améliorés et permanents », a réaffirmé Raymond Chauveau, le

coordinateur CGT du mouvement des sans-papiers.

Ce n'est pas un hasard si ceux-ci ont occupé ce chantier du quartier d'affaires de La Défense, devant une tour dont la rénovation est dirigée par Bouygues, grand ami de Sarkozy. La semaine précédente, ils avaient installé un piquet de grève devant le siège parisien du syndicat patronal de la Fédération nationale des travaux publics, avant d'en être évacués. Le sec-

teur du bâtiment est, avec la restauration ou les services de nettoyage, celui qui emploie le plus de travailleurs sans papiers.

Il ne s'agit pas seulement de petits patrons du bâtiment, bien souvent ces travailleurs sont embauchés par des filiales ou des sous-traitants de grandes entreprises. Sur le chantier de La Défense, un sans-papier malien racontait ainsi ses conditions de travail au *Parisien* du 3 novembre : « Ici, j'ai enlevé la

façade en verre, la ferraille de la structure et jusqu'à la moquette. Sans parler de l'amiante... Je travaille avec une fausse carte d'identité, l'entreprise qui m'emploie le sait très bien et ferme les yeux ». Même constat pour la construction du tramway parisien, où les travailleurs sans papiers se sont mis en grève et occupent le chantier de la Porte des Lilas ; l'entreprise qui les emploie travaille pour la RATP, parfaitement au courant de la situation.

À La Défense, ceux que la police a expulsés sont des travailleurs grévistes qui réclament que la loi soit appliquée de la même façon pour tous, alors que les représentants de l'État multiplient les embûches pour ne pas leur donner de titre de séjour, alors qu'ils travaillent dans des secteurs économiques où la loi les autorise à en obtenir.

M. L.

• Rennes

Avec la SNCF, le voyage est une aventure

Le lundi 26 octobre en début d'après-midi, le train de Nantes à destination de Quimper était déjà tellement plein que des voyageurs ont dû attendre le train suivant !

Il y avait bien une rame Corail libre, avec du personnel disponible, mais les grands chefs n'ont pas voulu la rajouter pour faire un train supplémentaire.

Pour les voyageurs qui ont réussi à partir de Nantes, l'épopée n'était pas terminée. À l'arrivée à Redon, des dizaines de voyageurs attendaient sur le quai. Évidemment, il n'y avait pas de places pour tout le monde. Les cheminots de Redon ont dû demander aux passagers pour Vannes de débarquer pour laisser la priorité à ceux qui allaient au-delà, jusqu'à Quimper. Inutile de dire que cela a mis une belle pagaille.

Les voyageurs pour Quimper sont partis de Redon avec plus d'une demi-heure de retard. Et ceux qui ont été laissés

à quai ont attendu des cars pour aller sur Vannes.

La direction de la SNCF explique que « c'était les vacances », et que « cet afflux de voyageurs était inattendu ». Mais sur cette ligne, les trains sont surchargés tous les jours, il ne faut pas être devin pour s'attendre à plus d'affluence pendant les vacances scolaires.

Sur la ligne nord, c'est pareil. Au départ de Saint-Brieuc, le train de 9 h 36 pour Rennes est chaque jour si chargé que les cheminots hésitent à donner le départ. En effet, avec des dizaines de personnes debout, au premier coup de frein un peu brusque, c'est le risque d'avoir des blessés.

Les dirigeants de la SNCF préfèrent laisser les cheminots se débrouiller avec les usagers mécontents, plutôt que de mettre les moyens nécessaires en personnel et en matériel pour assurer un transport décent en toute sécurité !

Correspondant LO

Où l'on reparle du CV anonyme

Mardi 3 novembre, le gouvernement va expérimenter le CV anonyme dans quelques départements et auprès de quelques entreprises, dans le but de lutter contre le racisme à l'embauche.

Dans ce CV ne figureront pas les nom et prénoms, le sexe, la nationalité, le lieu de naissance et de résidence du candidat, ainsi que sa photo. Cette initiative peut être positive en ce sens qu'elle permettra aux demandeurs d'emploi de franchir un premier barrage. Ils peuvent ainsi avoir une chance que leur candidature soit examinée en fonction

de leurs diplômes et de leurs compétences, alors qu'elle aurait été systématiquement écartée sur des critères racistes, sexistes, à cause de l'âge du postulant ou parce qu'il habite une cité à problèmes. Mais elle n'empêchera pas les candidats d'être rejetés lors de l'entretien avec l'employeur quand ce dernier nourrit des préjugés, notamment racistes.

Parler aujourd'hui d'expérimenter le CV anonyme paraît cependant bien décalé par rapport au fait que, le 2 avril 2006, la loi sur l'égalité des chances le rendait obligatoire dans les entreprises de

plus de cinquante salariés. Seulement trois ans et demi après, son décret d'application n'a toujours pas été publié. Dans ces conditions, on peut craindre que l'expérimentation actuelle ne soit encore qu'une annonce de plus et qui, comme les autres, risque d'être sans lendemain.

En matière de lutte contre les discriminations, ce gouvernement se contente d'autant plus facilement de paroles que, par ailleurs, il n'est pas le dernier à les pratiquer.

M. L.

Un charter pour Sarkozy et Berlusconi !

Pas peu fier du soutien de son voisin et homologue italien, Sarkozy se vante d'avoir fait discuter la Commission européenne sur la possibilité, dès 2010, de financer en commun des « vols de retour commun », autrement dit des charters destinés à l'expulsion de migrants en situation irrégulière.

L'Europe, si l'on en croit

les discours, devrait être le prétexte à l'effacement des frontières entre les peuples. Mais, sous la férule des gouvernants à la Sarkozy ou Berlusconi, toujours prêts à spéculer sur les préjugés xénophobes et à afficher leur mépris des pauvres, elle devient une forteresse entourée de barbelés de plus en plus hauts, dont on expulse par charrettes les

infortunés qui ne remplissent pas les conditions légales pour y vivre.

À quelques mois d'élections pas gagnées d'avance pour ses amis politiques et pour séduire l'électorat de l'extrême-droite, Sarkozy n'est pas à une « bessonnerie » près. Et réciproquement.

V.L.

• Dunlop – Amiens

Grève spontanée

Un mouvement a commencé mardi 27 octobre à l'usine Dunlop d'Amiens. Les ouvriers de l'équipe d'après-midi ont débrayé trois heures en exigeant une réunion pour discuter de la nouvelle réorganisation du travail.

Les salariés étaient impatients d'en connaître les détails, notamment afin de pouvoir poser leurs dates de congés. La direction avait accédé à leur demande mais laissait planer le flou le plus total dans ses réponses. Néanmoins, le peu de détails qu'elle laissait filtrer sur les jours de repos a mis le feu aux poudres : seulement douze jours par an pourraient être choisis par les salariés, le reste dépendrait du bon vouloir du patron et des aléas de la production.

Ce qui a choqué fut également la présentation par la direction des sommes versées pour sponsoriser le club de foot et la Maison de la culture d'Amiens. Les ouvriers disposeraient ainsi de places à tarif réduit pour des événements... auxquels ils ne pourront jamais assister du fait de leurs nouveaux horaires ! Tout cela intervient alors que Goodyear, numéro un mondial du pneu, vient d'annoncer un bénéfice de 72 millions de dollars pour le troisième trimestre 2009. Quelques ouvriers se sont alors levés, imités bientôt par tous les travailleurs présents. Excédés, ils ont tous brusquement quitté la salle pour aller bloquer les portes de l'usine, entamant ainsi une grève reconductible de cinq jours.

Cette usine d'un millier d'ouvriers jouxte celle de Goodyear et fait partie du même groupe. La direction du groupe n'avait pas réussi à



imposer une organisation dite en « 4x8 » chez Goodyear mais avait obtenu l'accord du syndicat majoritaire CGT pour l'usine Dunlop, et ce en dépit de l'opinion des travailleurs. Un référendum organisé par la direction avait établi l'opposition de trois quarts des ouvriers, malgré le traditionnel chantage à la fermeture de l'usine. La direction de la CGT de Dunlop avait alors été exclue de la Confédération et avait adopté l'étiquette de l'Unsa. Mais la signature de l'accord étant acquise pour la direction, les ouvriers commençaient dès les premiers jours de 2009 à subir les 4x8.

Alors, les trois équipes de semaine et celle du week-end étaient remplacées pour l'ensemble des ouvriers par le rythme suivant : deux jours de travail du matin, deux jours d'après-midi, puis deux journées de nuit et enfin deux jours de repos, un rythme extrêmement éprouvant. La récupération physique et la vie de famille ont été rapidement dégradées et au bout de dix mois, les travailleurs sont épuisés. Ils sont de plus en plus massivement absents. Les objectifs de production sont loin d'être

atteints.

On comprend la colère des ouvriers de toutes les équipes qui ont, exception faite des intérimaires et des employés des bureaux, mis à mal le portail de l'entrée principale de l'usine, abattu tous les arbres alentour afin de bloquer la route qui traverse la zone industrielle et chassé le responsable du syndicat UNSA venu leur conseiller de reprendre le travail.

Le tribunal a pris parti de façon quasi instantanée pour les patrons en assignant en justice le lendemain dix travailleurs désignés par la direction et en imposant le déblocage des accès de l'entreprise. La grève a néanmoins continué avec comme revendication principale une augmentation des repos. Ce sont des organisations syndicales minoritaires, notamment SUD, qui s'est solidarisé avec la grève, qui ont entamé les négociations avec la direction, loin de l'usine comme celle-ci le souhaitait.

Cette grève décidée et organisée par les travailleurs sans les principales organisations syndicales reflète une exaspération qui touche d'ailleurs tous les ouvriers de la zone industrielle, où les plans

de licenciements se multiplient. Les 1 600 ouvriers de l'usine sœur de Goodyear (850 licenciements annoncés) ont organisé différentes journées de grève massives, et ont souvent manifesté avec les travailleurs de Continental.

Le travail avait repris lundi 2 novembre mais le syndicat SUD appelait à un rassemblement le lendemain pour soutenir les dix « meneurs » désignés par la direction et mis à pied de façon conservatoire. La direction n'a pour ainsi dire rien lâché : à peine une augmentation de la prime de vacances de 50 euros et aucun aménagement du temps de travail. L'exaspération des travailleurs explosera fatalement de nouveau, et la spontanéité de ce dernier mouvement n'est pas sans inquiéter les patrons qui, jusqu'à présent, pensent que la modération de la direction syndicale majoritaire serait une garantie.

Correspondant LO

• Peugeot Mulhouse

La direction condamnée pour harcèlement moral

La direction de Peugeot Mulhouse a été condamnée par le conseil des prud'hommes pour harcèlement moral. La victime, un ouvrier de l'atelier du Ferrage, avait saisi ce tribunal deux ans auparavant, soutenu par la CGT.

Ce salarié, embauché en 2001, subissait des brimades permanentes de la part de ses deux chefs successifs : manque de respect, provocations, ou affectation sur un poste de travail pour lequel il avait des contre-indications médicales (et sur lequel il aura un accident du travail en 2004).

La direction a fait la sourde oreille pendant deux ans, mais les prud'hommes ont considéré que les faits de harcèlement moral étaient bel et bien avérés. PSA devra verser 4 000 euros à cet ouvrier en réparation du préjudice subi.

Le jugement a été prononcé le 20 août dernier, mais rendu public la semaine dernière, une fois acquis que la direction ne ferait pas appel du jugement. Elle avait un mois pour le faire, mais y a renoncé, « dans un souci d'apaisement », a-t-elle prétendu. En réalité, elle sait que c'est sa course à toujours plus de productivité qui conduit certains chefs à se comporter comme de petits dictateurs locaux. Si elle ne les encourage pas, elle ferme les yeux sur leurs comportements méprisables.

En se défendant, plus qu'il n'a réclamé de l'argent, cet ouvrier a défendu sa dignité et celle de tous les autres.

Correspondant LO

• Faurecia

De l'argent, il y en a

L'équipementier Faurecia, filiale du groupe Peugeot-Citroën, a annoncé son intention de racheter la firme américaine Emcon Technologies spécialisée dans la lutte contre les émissions polluantes. Il entend ainsi renforcer sa posi-

tion dans le domaine du contrôle des émissions de CO₂ au marché en pleine expansion.

C'est pourtant le même Faurecia qui multiplie les fermetures de sites et les licenciements partout en France, en prétextant des difficultés dans le sec-

teur automobile.

S'il trouve des milliards pour absorber des concurrents, les salariés menacés ont l'assurance qu'il en a aussi pour maintenir les emplois !

R. M.

Quatre nouvelles brochures de l'Union Communiste (Trotskyiste)

***La grève Renault d'avril-mai 1947** par Pierre Bois, réédition avec préface de René Hardy et notice biographique sur l'auteur - 3 euros.

***Toyota, grève d'avril 2009** - 2 euros.

***Face à la faillite du capitalisme, actualité du communisme.** Textes des interventions d'Arlette Laguiller et Nathalie Arthaud dans les meetings de Lutte Ouvrière (1^{er} trimestre 2009). CLT n° 115 - 2 euros.

***La grève générale aux Antilles** – Publication de Combat Ouvrier - 3 euros.

Les frais de port sont de 1 euro pour la commande d'une brochure, 2 euros pour deux ou trois brochures. Envoi franco de port pour les quatre brochures.

• La Poste – Beauvais (Oise)

Sept jours de grève Les postiers obtiennent cinq embauches



70 des 130 postiers répartis sur les deux sites de Beauvais ont fait sept jours de grève contre une nouvelle réorganisation qui devait se mettre en place le 17 novembre.

Celle-ci prévoyait la suppression d'une dizaine d'emplois par le non-remplacement de cinq départs en retraite et le renvoi de cinq jeunes en contrat à durée déterminée. Cela se serait traduit par la suppression de plusieurs tournées et par l'augmentation des jours et des semaines que la direction décrète faibles. Pendant ces périodes dites faibles, les facteurs sont moins nombreux à travailler et doivent faire en plus de leur tournée celles de ceux qui sont mis en congés. Lors d'une précédente réorganisation la direction avait déjà imposé le lundi, le mardi et plusieurs semaines complètes dans l'année à ce régime, en prétextant que ces jours-là il y avait moins de travail. Ce coup-ci, elle voulait encore rajouter le mercredi.

De plus, la direction voulait que la distribution de la publicité « non adressée » soit ajoutée aux tournées.

Cette nouvelle réorganisation venait après bien d'autres qui s'étaient tradui-

tes par 45 suppressions de postes depuis 2001, par une charge de travail plus lourde et donc par de plus en plus de fatigue.

Le mécontentement s'était déjà exprimé lors des journées d'action syndicales du 22 septembre et du 7 octobre. Une partie de ceux qui avaient alors fait grève étaient décidés à profiter de la journée à laquelle appelait la CGT le 22 octobre pour faire grève le plus nombreux possible et pour proposer la reconduction du mouvement le lendemain.

La grève a été massive puisque les chiffres de grévistes ont pu atteindre 70 sur environ 110 postiers prévus pour travailler ces jours-là et a duré sept jours, reconduite tous les matins lors d'un vote en assemblée générale.

Les grévistes ont multiplié les distributions de tracts dans les rues commerçantes et au marché de Beauvais et ils ont pu alors vérifier que toute une partie de la population rencontrée sympathisait avec la grève, sans doute parce qu'elle est aussi confrontée aux licenciements et aux conséquences de la crise.

C'est en assemblée générale qu'une délégation d'une dizaine de membres était élue pour aller aux négociations

avec la direction et qu'il était discuté de l'attitude à adopter. Dès le début, il avait été décidé qu'au bout d'une demi-heure la délégation reviendrait rendre compte, et cela s'est passé ainsi pendant toute la grève.

Au bout de sept jours les grévistes ont obtenu l'embauche des cinq contractuels, l'annulation de l'augmentation des journées et semaines faibles que la direction voulait imposer et de l'intégration de la publicité dans la tournée. Les grévistes ont aussi obtenu l'équivalent de deux à trois jours de grève payés sous la forme du paiement d'heures supplémentaires qu'ils n'auront pas à effectuer.

Tous étaient conscients que pour faire reculer La Poste sur la totalité de sa politique, il faudrait un tout autre rapport de force. Mais ils ont réussi à constituer une force collective capable de se faire craindre et c'est très heureux d'avoir obtenu l'embauche de leurs cinq camarades contractuels que les grévistes ont repris le travail.

Correspondant LO

Les lettres à la RATP... et les tickets de métro à La Poste ?

Depuis le 28 octobre les usagers de La Poste résidant dans la périphérie de la station de métro Simplon à Paris peuvent, s'ils le souhaitent, et en en faisant la demande, retirer leurs lettres recommandées au guichet de cette station, sept jours sur sept, entre 6 h 30 et 23 h 30.

Cette nouvelle organisation de la distribution des lettres recommandées est pour le moment une expérience, mais qui pourrait être généralisée. La Poste précise que ce service sera gratuit. Précision curieuse, car la distribution des lettres recommandées est gratuite depuis toujours et on ne voit pas pourquoi cela devrait changer...

La Poste présente cette nouvelle organisation de la distribution des recommandés comme un meilleur service pour les usagers. Il y a quelques raisons puisqu'en effet ils auront une plus grande amplitude horaire pour retirer leur courrier recommandé. Mais connaissant le peu de considération que La Poste porte aux petits usagers qui, année après année, n'ont cessé de voir le service postal se dégrader, on peut douter que ce soit le seul souci de l'amélioration de ce service qui ait inspiré la direction de La Poste.

Au-delà de la poudre aux yeux jetée aux usagers, La Poste a décidé tout simplement de sous-traiter la distribution de toute une partie du courrier recommandé afin de pouvoir supprimer encore des emplois de postiers. À terme, c'est la suppression de la distribution à domicile des lettres recommandées qui est envisagée, avec un service moindre rendu aux usagers et un allongement des délais d'acheminement.

À la RATP il en est de même. Actuellement, dans beaucoup de stations de métro, les agents station ne vendent plus de titres de transport. Ce sont des machines qui le font, tant pour les billets simples que pour les abonnements mensuels. La direction de la RATP a justifié la suppression de la vente au guichet par le fait de rendre les agents de station plus disponibles, afin qu'ils aient un meilleur contact avec les usagers et pour qu'ils puissent mieux intervenir

dans les espaces publics du métro.

Mais là n'était pas vraiment la motivation de la direction et, dès que la vente aux guichets a été supprimée, bien des agents se sont demandé ce qu'ils allaient devenir à terme, personne ne pensant réellement que la direction allait laisser dans chaque station des employés qui ne feraient que renseigner les voyageurs. Et c'est sans doute pour cela que l'annonce de la nouvelle fonction postale assurée par des employés RATP a suscité peu d'émotion.

Mais à moins de penser que La Poste soit prête à assurer une part importante des salaires de ceux chargés de cette nouvelle distribution du courrier, il est toujours à craindre que la direction de la RATP veuille continuer à diminuer la présence permanente en station, car sa priorité est de rentabiliser et donc de supprimer des postes. Selon la CGT, ce sont 730 postes qui ont été supprimés en 2008, et à ce jour 650 postes pour l'année 2009. La RATP restructure bien sûr, mais rachète également des entreprises de transport en France et à l'étranger. Les deux dernières entreprises rachetées en octobre se situent aux États-Unis. Ces emplettes coûtent cher et se payent aussi par une exploitation accrue du personnel.

Alors, si les expéditeurs trouvés par les uns et les autres peuvent parfois satisfaire des usagers, ils ont avant tout pour but de rentabiliser, c'est-à-dire d'économiser du personnel. Et de ce fait, ils ne participent pas à l'amélioration des services publics qui nécessiteraient avant tout plus d'effectifs et des moyens suffisants à leur bon fonctionnement. Et là, il y aurait véritablement de quoi faire...

Correspondant LO

• Madrange – Limoges (Haute-Vienne)

Chantage au licenciement pour imposer une baisse de salaire

Lundi 2 novembre, une centaine de travailleurs de Madrange (charcuterie industrielle qui emploie un millier de travailleurs) ont assisté à l'audience en référé du tribunal de grande instance devant lequel étaient assignés les délégués au Comité central d'entreprise.

La direction les accuse, parce qu'ils ont refusé de donner un avis sur le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) qu'elle a mis en route, de « manœuvres dilatoires mettant l'entreprise en péril » et donc de « trouble illicite ». Elle a demandé au juge de requalifier leur refus de donner un avis, et de le considérer comme un avis défavorable ; une telle décision lui permettrait en effet de commencer à envoyer les lettres de licenciement. Le juge a renvoyé sa décision au vendredi 6 novembre.

Après une véritable saga digne de Dallas, et avoir reçu 5 milliards d'euros d'aides publiques en cinq ans, Madrange a été racheté par le groupe Turenne-Lafayette dont la patronne, Monique Piffaut, possède aussi l'entre-



Le piquet de grève.

prise Paul Prédault. Le fils de l'ancienne patronne, Jean Madrangeas, en est resté le PDG. Monique Piffaut avait annoncé qu'elle comptait réorganiser la partie administrative. En fait, le plan de restructuration qui se met en place va bien au-delà. Selon son avocate, Madrange perdrait 800 000 euros par mois et le blocage de la mise en place de son PSE par le CCE mettrait l'entreprise sur la paille ! Elle n'a rien dit des dividendes versés aux actionnaires ces dernières années et depuis le rachat par Turenne-Lafayette.

209 suppressions de postes ont été annoncées, qui concernent uniquement des emplois qualifiés et à responsabilité,

notamment les pilotes de ligne de production, à partir du coefficient 170, c'est-à-dire les meilleurs salaires. Du fait de départs volontaires, Madrange annonce maintenant 135 licenciements. L'entreprise propose de les reclasser sur les deux sites de Limoges, mais au coefficient 140, c'est-à-dire avec une perte de salaire allant de 200 à 800 euros.

Après des séries de débrayages et une grève suivie à 40 % le 11 septembre, la direction a proposé de maintenir les salaires pour l'année 2010, puis de compenser la perte de manière dégressive en quatre étapes pour l'année 2011 et de ne plus compenser qu'à 50 % à partir de 2012, ce

qui fait tout de même une perte de salaire de 100 à 400 euros. De même, elle voulait supprimer totalement le travail de nuit de 153 personnes, avec la perte de revenu liée à la perte des primes. Finalement, elle n'en supprimera qu'une partie « au volontariat ». Le but est de faire coûte que coûte des économies sur les salaires, économies chiffrées à 7 millions d'euros par les syndicats.

Le groupe Turenne-Lafayette a racheté Madrange, pas pour fabriquer du jambon, mais pour que cela lui rapporte, et très vite.

Correspondant LO

• Freescale –Toulouse

Répression et intimidation

Depuis que le travail a repris chez Freescale, à l'issue des cinq semaines de grève pour réclamer des indemnités de départ décentes pour les 830 travailleurs qui vont être licenciés d'ici fin 2011, la direction multiplie les sanctions.

Deux procédures de licenciement pour faute lourde ont été engagées contre un gréviste et contre le responsable CFDT qui a été un des principaux animateurs de la grève. À cela s'ajoutent une quinzaine de lettres d'avertissement qui sont versées aux dossiers de grévistes.

La direction reproche à ces derniers, sans en apporter la preuve, d'avoir participé au blocage de l'entreprise. Elle affirme que les faits reprochés sont constitutifs

de faute lourde et que tout nouveau manquement pourrait justifier une sanction plus grave, pouvant aller jusqu'au licenciement.

La direction montre les dents, mais elle fait bien de craindre de nouvelles réactions. En effet, mis à part les deux sommes plancher de 40 000 euros pour les moins de vingt ans d'ancienneté, et de 50 000 euros pour les plus de vingt ans, rien n'est réglé pour nos indemnités de départ. D'ailleurs les assemblées générales de site ont repris tous les lundis, et chaque équipe utilise ses deux heures d'assemblée payées pour se réunir et prendre des initiatives.

Certains pseudo-syndicalistes se font même les complices de la direction pour réprimer les grévistes. Après avoir

combattu la grève, trois d'entre eux ont même voté le licenciement du responsable CFDT, et un quatrième s'est abstenu. L'avis du Comité d'entreprise a quand même été négatif, à une voix près, et ces licenciements ne sont pas encore faits. D'autant plus que, quand un chef met trop de zèle pour faire remonter la productivité, c'est toute une équipe qui débraie très majoritairement, suivie des autres équipes qui lui emboîtent le pas par solidarité.

Ces escarmouches mettent les nerfs à rude épreuve et on assiste à un vrai défilé vers l'infirmerie. Les arrêts de travail pour raison de santé se multiplient. Sur certaines équipes de nuit on compte 50 % d'absents. On voit mal comment la production pourrait reprendre son

rythme d'avant l'annonce de la fermeture, si la direction ne prend pas plus en considération les revendications des travailleurs.

Fin octobre, il y a eu plusieurs débrayages, pour l'entretien préalable au licenciement ou pendant la réunion du Comité d'entreprise statuant sur le licenciement. Il y a eu également une conférence de presse devant l'usine, à laquelle se sont associés les travailleurs d'ERDF, frappés eux aussi de quatre licenciements pour fait de grève.

Lundi 2 novembre, l'assemblée générale a réuni 150 personnes et elle s'est terminée par une distribution de tracts pour expliquer la situation aux automobilistes passant devant Freescale. Pas question de baisser les bras !

Correspondant LO

• Eurosérum – Montauban

Contre la dictature patronale

Mardi 20 octobre, plus de la moitié des travailleurs d'Eurosérum ont débrayé et envahi la réunion du Comité d'entreprise. Lundi 26 octobre, lors d'un nouveau débrayage, une quinzaine de salariés se sont adressés à la population (diffusion de tract et pétitions), relayés par les médias locaux.

Eurosérum s'est implantée à Montauban en 2008, en reprenant l'entreprise Sodiaal Industrie avec ses 95 salariés. Filiale du groupe Entremont Alliance, Eurosérum est leader mondial en séchage de lactosérum (petit-lait provenant de la fabrication du fromage). À Montauban, l'activité principale est la fabrication de lait infantile, notamment pour la marque Blédina.

L'origine du mécontentement est l'annonce par la direction d'une remise en cause de certains acquis et son intention de contraindre les travailleurs aux nouvelles règles qu'elle compte imposer d'ici la fin de l'année. Pour ne prendre que deux exemples : la majoration des heures de nuit passerait de 40 % à 25 %, et les tickets-restaurant à 1,7 euro.

Depuis son arrivée, la direction d'Eurosérum refuse toute discussion, essayant de sanctionner la moindre opposition. Après une tentative de licenciement du délégué syndical CGT, il aura fallu plus d'un an de palabres pour que les travailleurs puissent comparer les accords d'entreprise d'Eurosérum à ce qu'ils étaient avec Sodiaal. Aujourd'hui, la direction voudrait tout bonnement que les travailleurs abandonnent leurs « avantages ».

Pour les travailleurs, il n'en est pas question ! Le bras de fer continue. Réunis le jeudi 29 octobre en assemblée générale, ils ont décidé que chacun mette le patron aux Prud'hommes s'il persiste à passer en force.

Correspondant LO



• Électricité

Menaces de coupures cet hiver... et de hausses ensuite

Selon le RTE (Réseau de Transport d'Électricité) il pourrait y avoir un déficit de courant cet hiver, entre fin novembre et fin mars, nécessitant des importations et peut-être même des délestages, c'est-à-dire des coupures, pour éviter un effondrement du réseau.

Au fil des années, le chauffage électrique des logements s'est développé ainsi que l'emploi de radiateurs électriques d'appoint. En cas de grand froid, quand tous ces appareils se mettent en route en même temps, en soirée vers 19 heures, les centrales nucléaires qui produisent l'essentiel du courant ont du mal à suivre. En outre, certaines seront à l'arrêt pour entretien ou pour chargement du combustible nucléaire. EDF prétend que les grèves du printemps 2009 ont retardé ces opérations, et qu'en somme les difficultés à venir seraient la conséquence des grèves ! Mais, comme d'habitude, en matière d'énergie nucléaire les affirmations de la direction sont quasiment invérifiables.

Toutefois le journal économique *Les Échos* note que « ce

n'est pas la seule raison (...) le groupe (...) faute d'investissements suffisants est confronté à des problèmes techniques. C'est le cas en ce moment sur un réacteur à Flamanville ».

« Faute d'investissements suffisants » ! On croit rêver en considérant les milliards d'euros ou de dollars qu'EDF et ses comparses (Areva) investissent dans des pays étrangers pour acheter des réseaux, construire des centrales nucléaires aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Chine, etc.

Remarquons, en passant,

que les éoliennes qui se multiplient (il y en a plus de 2 000), et dont on pourrait légitimement attendre un apport, ne servent strictement à rien. En temps normal elles ne fonctionnent que le quart du temps en moyenne : elles s'arrêtent quand il n'y a pas assez de vent ou quand il y en a trop. Et en hiver, par grand froid, fréquemment il n'y a pas de vent du tout !

En tout cas il ne faudrait pas croire que cette pénurie annoncée serait gênante pour EDF, bien au contraire. S'il

devait y avoir quelques coupures ici ou là ce serait un excellent argument pour faire pression sur l'opinion publique en prétendant qu'il faut davantage d'investissements en France (ce qui est exact) et qu'en conséquence il va bien falloir augmenter les tarifs !

On est en train de connaître l'amorce d'une situation « à la californienne » où une pénurie, en grande partie provoquée, permettrait de préparer une hausse des prix.

André VICTOR

Un rapport qui ne présage rien de bon

Un avant-projet de loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) circule dans les milieux concernés.

Deux aspects essentiels (et pas nouveaux) sont envisagés. D'une part l'obligation pour EDF de « conclure des contrats de vente d'électricité, à des conditions représentatives de production de l'électricité par les centrales nucléaires (...) avec les fournisseurs d'électricité qui en font la demande ». Les fournisseurs en question (Poweo, Direct Energy...) sont les

concurrents d'EDF qui ne produisent pas, ou quasiment pas, d'électricité eux-mêmes et qui doivent forcément l'acheter avant de la revendre.

Ils auraient droit à un cadeau tiré sur la « rente nucléaire ». Or ce sont les clients d'EDF, et eux seuls, qui ont financé, durant les décennies passées et aujourd'hui encore, la construction et l'entretien des centrales nucléaires. Mais pourquoi consentir ce cadeau stupide à des concurrents créés de toute pièce, uniquement pour justi-

fier la concurrence dans un secteur où le marché n'existait pas et où tout le monde s'en portait fort bien ?

L'autre volet essentiel concerne la suppression des tarifs réglementés (ceux fixés par l'État) à partir du 31 décembre 2015, ce qui ouvrirait largement les portes à toutes les hausses de tarifs.

Il s'agit d'un projet, pas encore d'une décision, mais chacun sait que c'est vers cela que veulent tendre EDF et le gouvernement.

A.V.

• Centrales nucléaires EPR

Areva pédale dans l'uranium

Trois organismes de sûreté nucléaire, de pays différents (Finlande, France et Grande-Bretagne), ont émis des réserves sur les systèmes de contrôle des réacteurs EPR en construction, pour le moment sur deux sites, en Finlande et en France. En cas de défaillance du contrôle manuel, le relais par un système automatique n'est pas garanti, ce qui pourrait évidemment présenter un risque grave.

Mais il en va ainsi depuis le début pour les EPR, ces centrales de « nouvelle génération » qu'EDF et Areva veulent multi-

plier partout dans le monde.

À l'origine le projet EPR n'était pas véritablement prêt. Les chercheurs qui travaillaient depuis fort longtemps sur les centrales nouvelles auraient aimé bénéficier de quelques années supplémentaires pour présenter un projet impeccable.

Ils se sont heurtés à la volonté commerciale d'EDF et d'Areva, voulant vendre le plus possible de ce projet mal ficelé, avant sans doute que les firmes concurrentes ne s'y mettent.

Areva a donc vendu le premier modèle, dont chacun

savait qu'il n'était pas tout à fait au point, à un prix de faveur à la Finlande. Entre-temps, les prix ont explosé et la construction a pris des années de retard. EDF prétend que la Finlande a multiplié les difficultés administratives. C'est possible, mais le recours à la sous-traitance et surtout la découverte de difficultés ont fait que le prototype qui aurait dû servir de vitrine n'est, pour le moment, pas véritablement présentable et loin d'être terminé.

Quant au second modèle, en

cours de réalisation en France, il a connu lui aussi de sérieux déboires.

Et voilà, pour couronner le tout, qu'arrive cette affaire de système de contrôle pas au point.

Si l'on veut bien ajouter à cela les fuites d'uranium à Tricastin et le plutonium en trop à Marcoule, on conclura qu'en matière nucléaire on ne peut pas faire confiance à EDF et Areva, décidément bien loin d'être à l'isotope niveau.

A.V.

Un des progrès majeurs de la médecine menacé pour cause de... rentabilité

On sait l'importance du diagnostic précoce des maladies et à ce titre des techniques d'imagerie médicale qui, comme la scintigraphie, utilisent des isotopes radioactifs. Celles-ci sont aujourd'hui menacées par une pénurie de l'isotope majoritairement utilisé.

Cet isotope, le molybdène 99, est produit dans des réacteurs nucléaires qui utilisent de l'uranium très enrichi. Mais, pour le produire, à l'échelle internationale, il n'y a que cinq réacteurs, tous des réacteurs dédiés à la recherche et qui sont bien vieux, avec près ou plus de 50 ans.

L'un, au Canada, qui assurait 45 % des besoins mondiaux, est arrêté pour cause de fuite et il n'est pas sûr qu'il pourra redémarrer tant ses parois seraient corrodées. Un autre, aux Pays-Bas, qui fournit 30 % des besoins, sera arrêté en mars prochain pour cinq mois de gros travaux. Quant au réacteur du CEA à Saclay, qui produit à peine 5 % des besoins internationaux, il devrait bientôt redémarrer après cinq mois de travaux de maintenance, avant d'être de nouveau arrêté l'année prochaine pour mise aux normes afin de pouvoir fonctionner jusqu'en 2015.

Il reste donc deux réacteurs – en Belgique et en Afrique du Sud – mais même en comptant sur un nouvel appareillage qui devrait entrer en fonction en Australie, ils ne couvriront, au mieux, que 20 % des besoins mondiaux, soit de quoi fournir à peine un quart des examens.

Faute d'investissements des États dans leurs réacteurs de recherche, et d'investissements du privé dans un secteur qui ne doit pas être considéré comme suffisamment rémunérateur, un moyen de diagnostic performant basé sur les avancées scientifiques et techniques du siècle qui vient de s'écouler pourrait bien être remis aux oubliettes.

Quand on dit que le profit tue...

S. G.